

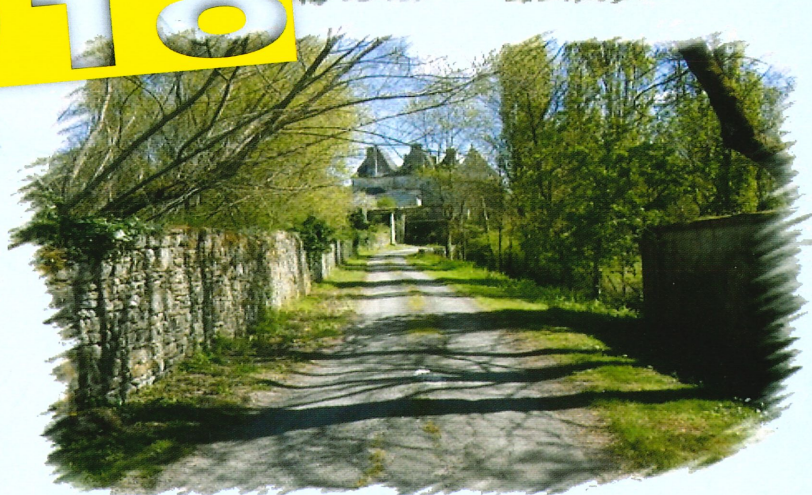


BUSSAC Info

N°129 - Sept. • Oct. • Nov. • Déc. 2017



L'équipe de rédaction
du Bussac-Info
vous souhaite
une très bonne année
2018



*** NUMEROS UTILES ***		
SAMU : 15 GENDARMERIE / POLICE: 17 POMPIERS : 18	HOPITAL DE SAINTES 05 46 95 15 15 CENTRE ANTI-POISON DE BORDEAUX 05 56 96 40 80	MAISON MEDICALE DE BUSSAC 1, allée des chaumes MEDECINS 05 46 92 17 18

Ces annonces gratuites sont réservées aux entreprises bussacaises (siège social à Bussac)
Si ce n'est pas (ou plus) votre cas, ou en cas d'oubli, merci de le signaler en mairie.

MULTI SERVICES VIVAL Paul BELLAND	
Alimentation Pain et viennoiseries (cuits sur place) Pâtisserie le dimanche Presse, cartes, cadeaux souvenirs Tabac Bouteille de gaz Photocopie <u>et des services gratuits:</u> Livraison à domicile Courses en ligne Collecte de piles	ouverture: 7h30/14h et 15h30/19h30 fermeture le mercredi dimanche et jours fériés 8h/12h30 05 46 92 56 16 151 route du Val de Charente

S A N T E B I E N - E T R E	INFIRMIER LIBERAL	INFIRMIERE LIBERALE	PEDICURE - PODOLOGUE
	Thierry THIBAudeau 34 chemin des grands champs 05 46 93 44 00	Patricia MARKO-LOSSON Soins à domicile et sur RDV au cabinet allée des chaumes 06 60 98 14 33	Francis BASQUIN Diplômé d'Etat sur rendez-vous et à domicile 1 allée des chaumes 05 46 96 74 87
	ORTHOPHONISTE	OSTEOPATHE	emplacement libre
	Catherine CAUGNANT 1, allée des chaumes 05 46 95 24 61	Virginie COULON Ostéopathe DO 1, allée des chaumes 05 46 98 02 38	
	ASSISTANCE DE VIE DEPENDANCE	FOREVER LIVING.RF la santé au naturel	NATATION
	Catherine TEISSEIRE Toilette, aide aux repas, ménage, repassage, démarches administratives 06 49 61 98 70 - 05 46 93 05 79	Jacky et Lucette PAGE Distributeurs agréés 06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15 lucettepage48@gmail.fr leader-bien-etre1@orange.fr	Christian NICAUD Cours de natation et d'aquaphobie 6 chemin des quartiers 06 85 34 54 03
	GUERISSEUR	THERAPIES BREVES COACHING	emplacement libre
	Marc Benoît DAVIGNON 35 chemin des grands champs 06 81 72 25 74	Marie-Claire BRILAC HAZART Développement personnel et gestion du stress, consultations individuelles, couples, ados 09 06 03 61 14 - 05 46 74 52 96	

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 129

Septembre-October-Novembre-Décembre 2017

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson
C. Faveau - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg,
grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos : Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre
Dame de Bussac, Mairie, vue sur Port Berteau.

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial
- Page 4 Hommage à Philippe Marchand

Informations municipales

- Page 5 Conseil municipal du 18 /10/2017
- Page 9 Conseil municipal du 20/11/2017
- Page 10 Conseil municipal du 13/12/2017
- Page 12 Conseil municipal du 09/01/2018

Informations locales

- Page 14 Etat civil
- Page 15 Infos CDA -
- Page 17 Bibliothèque
- Page 18 Vie paroissiale
- Page 19 Ca s'est passé à Bussac
- Pages 20/21 Pages centrales : Le repas des Aînés
- Page 24 Un Bussacais à l'honneur
- Page 25 CCAS
- Page 27 Le point sur les travaux
- Page 30 Nouvelles de l'école
- Page 36 Accueil Péri scolaire

Foyer rural

- Page 39 Le mot de la Présidente
- Page 40 Activités des sections
- Page 43 Association Nounous et Bout'choux
- Page 43 Jumelage
- Page 44 Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.com

Ouverture au public Le lundi 09h00 à 12h00

Du mardi au vendredi 13h30 à 17h30

DATES A RETENIR...

FÉVRIER

04 : Loto du jumelage

MARS

02 : Théâtre avec la troupe du Clin d'Oeil

04 : Loto des marcheurs

AVRIL

08 : Bourse à l'enfance

MAI

08 : Cérémonie au monument aux morts

26 : Théâtre de la Bussacomédie (jeunes et adultes)

JUIN

03 : brocante organisée par le jumelage

09 : randonnée semi-nocturne organisée par le foyer rural et les assistantes maternelles

16 : Fête de l'été

22 : Fête de l'école

Assainissement collectif :

Enquête publique du 5 mars au 6 avril

Détail dans les pages travaux de ce journal

Le 11 mars 2018, la course cycliste Bordeaux Saintes passera par Bussac : venant de Saintes par la D114, puis D234 route des Jarry et chez Texier entre 15h15 et 15h30

PLACE DES CHAUMES

Le jeudi de 17h00 à 22h30

TITIPIZZ PIZZA AU FEU DE BOIS

www.titipizz.fr

programme à retirer au camion

Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

EN LIGNE...

Pour recevoir des infos de la mairie, n'hésitez pas à transmettre votre e-mail au secrétariat : mairie@bussac-sur-charente.com

ADSL à Bussac

N° Azur : 0810170017

www.-numerique.fr

la FIBRE à Bussac :

Pour savoir quand votre domicile sera
raccordable :

<http://reseaux.orange/cartes-de-couverture/fibre>

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Toute nouvelle démarche et / ou demande doit être effectuée en ligne sur le site :

<https://ants.gouv.fr>

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PASSEPORT

Seules 27 mairies du département, équipées d'un recueil d'empreintes biométriques peuvent les délivrer. Vous pouvez prendre RDV à la mairie de Saintes (la plus proche) au 05 46 92 34 45 et enregistrer votre pré-demande soit directement à la mairie de Saintes, soit sur le site sécurisé :

<https://ants.gouv.fr>

RAPPEL : les cartes sont maintenant valables 15 ans, y compris celles délivrées après le 01/01/20104 (pour les personnes majeures)

PLACE DES CHAUMES

Le mercredi soir

A & B THAI FOOD

06 29 43 17 55

Suivez notre actualité sur **FACEBOOK ABTHAIFOOD**

EDITORIAL

Bonne année 2018 à tous les Bussacais et surtout une bonne santé !

C'est au nom des élus du conseil municipal et en mon nom personnel que je vous présente ces vœux pour l'année qui vient de débuter....

A Bussac, la rénovation et l'agrandissement du multiservices VIVAL vont nous occuper pendant quelques mois avec l'ambition de vous offrir un magasin accessible et agréable, un bureau de poste, et surtout un lieu de convivialité avec son bar et son point chaud. Le commerce restera ouvert pendant les travaux et nous vous encourageons à continuer à vous y rendre.

Le déploiement de la fibre se poursuit sur le territoire de la commune, avec parfois des difficultés, imposant des études, afin de trouver la meilleure solution d'accessibilité aux particuliers. Nous sommes en contact régulier avec l'opérateur pour faire remonter vos remarques, questions, et mécontentements....

La commune travaille actuellement au contenu d'un site internet pour Bussac.

Par ailleurs une borne wifi a été installée à la salle municipale, afin que les utilisateurs des équipements (intérieur et extérieur) puissent se connecter s'ils le souhaitent.

Les travaux d'assainissement se poursuivent, avec un ajustement conforme au plan local d'urbanisme. Une enquête publique se déroulera en février, n'hésitez pas à vous renseigner et exprimer votre avis si besoin.

Enfin l'équipe des agents territoriaux de la commune a accueilli un nouveau membre, Thierry Normand, qui rejoint messieurs Bruno Benoit, Régis Gradaive, Alain Moisy et Frédéric Moret.

Le Maire,

Christophe Dourthe

Hommage à Philippe Marchand

Le ministre est décédé le 10 janvier après un long combat contre la maladie.

Il était très attaché à la commune de Bussac sur Charente qu'il a aidée à de nombreuses reprises comme conseiller général puis ministre.

Ami proche de Guy Chapuis, il venait régulièrement se promener avec Odile, son épouse, sur les chemins de la commune.

Ci-dessous l' hommage que je lui ai rendu lors de ses obsèques....

Philippe,

Je ne t'ai pas suffisamment remercié de ce que tu as fait pour moi, je ne te l'ai pas assez dit ...

Tu as changé ma vie ; tu es venu chercher le médecin hospitalier que j'étais, à la carrière toute tracée, et tu m'as fait découvrir, à tes côtés, l'importance d'un engagement plus large au service des autres....

Nous nous rencontrions, tous les deux, ou avec Guy Chapuis et parfois Claude Tarin....Nous nous voyions souvent en ville ici à Saintes, à Bussac quand tu t'y promenais avec Odile.... Bussac que tu as aidée comme tant d'autres communes pendant tes mandats...

Homme d'une grande simplicité, accessible à tous et pour tous, d'une humanité et d'une loyauté totales....Tu as accompagné avec bienveillance mon parcours d'élu...Tes responsabilités n'avaient pas altéré ton humour ni ton sens de la dérision qui pouvaient surgir à tout momentJe me souviendrai toujours d'un retour de Paris en TGV avec le ministre de l'intérieur, voiture 13 place 22

Nous avons souvent parlé de la vie des Saintais, de l'accès aux soins auquel tu tenais tant pour eux, tous doivent savoir ce qu'ils doivent au président du conseil d'administration de l'hôpital que tu as été pendant 24 ans....

Ces dernières semaines, tu tenais à honorer de ta présence chaque manifestation officielle, comme pour faire un pied de nez à la maladie et aux douleurs qui te rongeaient....

Odile, tes enfants et petits enfants peuvent être fiers de toi....Adieu Philippe !

Christophe Dourthe

1- Décision modificative : Création d'un site vitrine.

Afin de promouvoir son image, la commune de Bussac sur Charente souhaite se doter d'un site internet. Ce site doit permettre à terme de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune et les différentes collectivités de son territoire. Il doit donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité de la commune et de faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs à la commune (entreprises, associations etc...). Il informe les membres du conseil municipal que les crédits nécessaires pour la création du site vitrine n'ont pas été prévus au budget 2017, il propose au conseil municipal de les inscrire de la manière suivante :

D. C/2051 (Concessions et droits similaires) + 2 200

D. C/022 - 2 200

D. C/023 + 2 200

R. C/021 + 2 200

L'article 2051 (Concessions et droits similaires) étant soumis à amortissement, le Maire propose également au conseil municipal de fixer la durée de cet amortissement. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'autoriser M. le Maire à lancer la création du site internet, d'accepter l'inscription des crédits au budget 2017 et de fixer la durée d'amortissement sur une période de 2 ans.

2- Décision modificative : virement de crédits au Chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés).

M. le Maire propose de réajuster les crédits ouverts sur le chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) pour prendre en charge le coût du personnel remplaçant.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012 - (Charges de personnel) : + 16 000

M. le Maire propose d'augmenter les crédits ouverts sur le chapitre 013 (Atténuations de charges) pour constater des remboursements supplémentaires versés par les organismes au titre des congés pour maladie.

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 - (Atténuations de charges) : + 16 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions

3- Décision modificative : SDEER Travaux neufs d'éclairage public et génie civil «Les Judets»

a) SDEER : travaux neufs d'éclairage public - Les Judets

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux neufs d'éclairage public (Programme 2017-Dossier 073-1020, reprise éclairage suite effacement HT BT EP Les Judets) réalisés par le SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 = 22 410,37

R. C/1326-041 = 11 566,84

R. C/16876-041 = 11 566,84

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de rembourser sa contribution en 5 annuités.

b) SDEER : travaux de Génie civil - Les Judets

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux de Génie civil réalisés aux Judets de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 = 14 679,37

R. C/16876-041 = 14 679,37

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de rembourser sa contribution en 5 annuités.

4- Décision modificative : SDEER Travaux neufs éclairage public et génie civil «Chez Tessier».

a) SDEER : travaux neufs d'éclairage public - Chez Tessier

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux neufs d'éclairage public (Programme 2017-Dossier 073-1021, reprise éclairage suite effacement HT BT EP Chez Tessier) réalisés par le SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 = 10 550,28

R. C/1326-041 = 5 275,14

R. C/16876-041 = 5 275,14

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de rembourser sa contribution en 5 annuités.

b) SDEER : travaux de Génie civil - Chez Tessier

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux de Génie civil réalisés « Chez Tessier » de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 = 15 434,33

R. C/16876-041 = 15 434,33

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de rembourser sa contribution en 5 annuités.

M. le Maire a contacté ses collègues des communes de Le Douhet et Fontcouverte pour que les travaux soient effectués dans les meilleurs délais.

5- Vente d'une parcelle sise chemin de la Favaudière

Le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2016 par laquelle le conseil municipal avait émis le souhait de vendre des parcelles communales sises Chemin de la Favaudière et informe qu'il a reçu une proposition d'acquisition de la part de M. LOSSON Pierre pour les parcelles suivantes

- AC n°670 d'une superficie totale de 990 m² dont 646 m² constructible et 344 m² non constructible (inondable)

- AC n°671 d'une superficie totale de 630 m² non constructible (inondable)

Après en avoir délibéré et considérant que les parcelles se situent en grande partie en zone non constructible, le conseil municipal décide :

- de fixer le prix des m² constructibles à 40 le m² soit 646 m² X 40 = 25 840 .

- de fixer un prix forfaitaire de 160 pour les 974 m² non constructibles soit 630 m² + 344m²

et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à venir.

6- Vente d'une parcelle sise Chemin des Grands Champs.

Avant de délibérer sur ce point M. Thierry THIBAUDEAU se retire pour ne pas prendre part à la délibération.

Le Maire rappelle le souhait émis par la commune de vendre le terrain sur lequel était installé l'assainissement des logements SEMIS au lieu dit «Les Grands Champs».

Le Maire informe les membres du Conseil que M. Thierry THIBAUDEAU s'est porté acquéreur pour la parcelle cadastrée AK n°1000 d'une superficie de 412 m².

Après en avoir délibéré et considérant que cette demande est recevable car ce terrain n'est plus utilisé par la commune et qu'il n'a jamais été ouvert au public, le conseil municipal décide de fixer le prix du mètre carré à 40,00 et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir.

7- Vente d'une partie d'un passage communal

Le Maire rappelle au conseil municipal la proposition de M. et Mme PATROUILLAULT Olivier d'acquérir la partie du passage de la Grand'Porte située au droit de leur propriété (parcelle cadastrée AD n°605).

Considérant que cette demande est recevable car ce passage n'est plus entretenu par la commune ni emprunté par le public, le conseil municipal :

accepte la vente de la parcelle cadastrée AD n°605 d'une superficie de 102 m²

décide de fixer le prix du mètre carré à 5,00 soit un total de 510

autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir.

Tous les frais liés à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

8- Vente d'une partie d'un passage communal

Le Maire rappelle au conseil municipal de la proposition de M. CHAUVIERE et de Mme MANGOU d'acquérir la partie du passage de la Grand'Porte située au droit de leur propriété (parcelle cadastrée AD n°604).

Considérant que cette demande est recevable car ce passage n'est plus entretenu par la commune ni emprunté par le public, le conseil municipal :

accepte la vente de la parcelle cadastrée AD n°604 d'une superficie de 59 m² en conservant une servitude de passage au profit de la parcelle AD n°365

décide de fixer le prix du mètre carré à 5,00 soit un total de 295

autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir.

Tous les frais liés à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

9- Création et suppression de poste : modification du tableau des effectifs.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 28 septembre 2017

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal, en date du 6 juin 2017,

Considérant la nécessité de créer et de supprimer un (1) emploi d'adjoint administratif, en raison de l'augmentation du temps de travail d'un agent,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un (1) emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 28/35^{èmes}.
- La suppression d'un (1) emploi d'adjoint administratif, à temps non complet à raison de 20/35^{èmes}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2017 :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 1 agent à temps non complet à raison de 31/35^{èmes}
- Adjoint administratif : 1 agent à temps non complet à raison de 28/35^{èmes}

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 2 agents à temps complet

- Adjoint technique: 2 agents à temps complet

1 agent à temps non complet à raison de 3/35^{èmes}

1 agent à temps non complet à raison de 9,10/35^{èmes}

- Adjoint technique remplaçant ou occasionnel : 2 agents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

10- ORANGE : signature de la convention pour l'effacement des réseaux Chemin des Mailleaux et de la Grande Porte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'effacement des réseaux Chemin des Mailleaux et de la Grande Porte. A ce titre, une convention qui a pour but de fixer, avec la société Orange, les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation de cet effacement a été reçue en Mairie pour signature. Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la dite convention avec Orange.

11- Approbation du rapport de la CLECT du 25 septembre 2017 concernant le transfert de la compétence «Accueil des gens du voyage » à la Communauté d'Agglomération de Saintes

Le rapport annexé à la présente délibération peut être consulté au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Après avoir entendu M. Christophe DOURTHE, Maire, faire un résumé des éléments essentiels du rapport de la CLECT, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 septembre 2017 ci-joint portant évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence «accueil des gens du voyage » à la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble des propositions.

12- Approbation du rapport de la CLECT du 25 septembre 2017 concernant le transfert des zones d'activités économiques à la Communauté d'Agglomération de Saintes

Le rapport annexé à la présente délibération peut être consulté au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Après avoir entendu M. Christophe DOURTHE, Maire, faire un résumé des éléments essentiels du rapport de CLECT, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 septembre 2017 ci-joint portant évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert des 11 zones d'activités à la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble des propositions.

13- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes – mise en conformité avec les dispositions de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales

La liste des modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à la présente délibération peut être consulté au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

14- SDEER : convention travaux neufs – Le Pontreau/Les Bacheliers.

Le Maire donne lecture de la convention établie par le SDEER relative à des travaux neufs d'éclairage public au lieu-dit "Le Pontreau/Les Bacheliers" dossier 073-0080. Le total de l'opération s'élève à 21 968,08 et sera remboursé en 5 annuités dont la 1ère échéance interviendra le 1er juin 2018. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

15- EDF : remboursement compte créateur logement sis 11 impasse des Écoles.

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite au départ de la locataire occupant le logement sis 11 Impasse des Écoles celui-ci n'a pas été reloué. Le compteur EDF a été mis au nom de la commune. Suite au relevé du compteur effectué par un technicien EDF, un chèque d'un montant de 18,11 a été reçu en mairie. Le conseil municipal accepte ce remboursement.

16- Motion de soutien au Technicentre SNCF de Saintes pour le maintien des emplois

Mme Élisabeth Borne,

Monsieur Guillaume Pepy,

Le conseil municipal de Bussac sur Charente, réuni le 18 octobre 2017, informé de la décision de M. Pepy, président de la SNCF, de supprimer 135 emplois sur le site de Saintes du Technicentre Charente-Périgord, s'adresse à vous.

Considérant que l'arrêt de la maintenance industrielle du matériel roulant sur le site de Saintes, raison d'être de cet établissement, lui porterait un coup fatal,

Considérant que le projet de la direction SNCF n'est pas une reconversion mais un véritable démantèlement du Technicentre,

Considérant le sort promis à 95 familles qui devraient aller travailler ailleurs, loin de Saintes pour la plupart, les difficultés que cela entraînerait pour elles,

Considérant la situation économique fortement dégradée du bassin d'emploi de la CDA de Saintes et alentour, en raison de la fermeture des usines Saintronic, Brossard, Wesper, Futurlift, du départ du siège du crédit agricole de Saintes... qui ont fait disparaître près de 900 emplois en quelques années,

Considérant que la suppression de 135 emplois directs entraînerait la perte d'environ 100 emplois induits (entreprises extérieures travaillant pour la SNCF, sous-traitance,...),

Considérant les graves conséquences pour les communes, les écoles, l'immobilier,... que ces suppressions d'emplois généreraient,

Considérant la nécessité de développer les activités ferroviaires pour répondre aux besoins de la population, garantir la sécurité et améliorer le confort des usagers,

Considérant les propositions, faites par les organisations syndicales, par exemple la rénovation à Saintes de rames régionales pour en prolonger la durée de vie, au lieu de les mettre à la casse prématurément,

le conseil municipal de Bussac sur Charente vous demande :

-de retirer immédiatement le projet de suppressions d'emplois au Technicentre de Saintes ;

de maintenir tous les emplois ;

de doter en charge de travail le Technicentre pour la poursuite de la maintenance industrielle du matériel roulant

Veillez agréer, Madame le Ministre, Monsieur G. Pepy, l'assurance de notre indéfectible attachement au service public ferroviaire dans le cadre de la SNCF.

17-Questions diverses

10. M. le Maire informe les membres du Conseil d'un courrier reçu d'un administré concernant la pose des compteurs LINKY. Il propose qu'une réflexion soit menée sur ce sujet et de l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

1- Ouverture de crédits au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations)

En recettes d'investissement : compromis de vente signé le 13 novembre 2017

Chapitre 024 - (Produits des cessions d'immobilisations) : + 26 000

En dépenses d'investissement : : réajustement des crédits ouverts à l'opération 227 (travaux de voirie)

Chapitre 2151 opération 227 – (Immobilisations corporelles) : + 26 000

Après en avoir délibéré le conseil accepte ces propositions

2- Vente d'une partie de la parcelle cadastrée AC 449 appartenant à la commune

Le conseil municipal accepte la vente de 543 m² issus d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°449 sise Chemin des Grands Champs au prix de 40 € soit un total de 21 720 € et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir.

3- Vente d'une parcelle sise Chemin de la Favaudière

Le conseil municipal accepte la vente de la parcelle n°3 sise Chemin de la Favaudière (en attente d'attribution d'un numéro définitif) d'une contenance de 884 m² au prix de 40 € le m² soit 35 360 € et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir.

4- Vente d'une parcelle sise Chemin de la Favaudière

Le conseil municipal accepte la vente des parcelles formant le lot n°4 sis Chemin de la Favaudière (en attente d'attribution d'un numéro définitif). Ce lot est constitué d'une parcelle d'une contenance de 746 m² constructible et d'une parcelle d'une contenance de 766 m² non constructible (inondable). Le prix des m² constructibles est fixé à 40 € le m² soit 746 m² X 40 € = 29 840 € et un prix forfaitaire de 160 € pour les 766 m² non constructibles soit un total de 30 000 €. M. le Maire ou son représentant sont autorisés à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir.

5- Prime de fin d'année du personnel communal

La prime de fin d'année allouée au personnel communal titulaire est reconduite cette année. Le conseil municipal décide de fixer le montant de la prime à 1 000,00 € pour les agents titulaires. La prime sera versée au prorata du temps de travail et de présence.

6- Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Suite à la présentation faite par Monsieur le Maire et le débat qui s'ensuit, le conseil municipal, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC Nouvelle Aquitaine relative au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Saintes concernant les exercices 2013 et suivants et charge M. le Maire de réaliser les formalités qui s'avèreraient nécessaires et de signer les documents y afférents.

7- Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter les dossiers de demande d'allocations de chômage ainsi que d'en assurer le suivi et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Bussac sur Charente et cet établissement. Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

8- Régularisation des limites de propriété des parcelles AC n°471 et AC n°449 sises Chemin des Grands Champs

A l'occasion de la division de la parcelle AC n°449 appartenant à la commune, il a été constaté un problème de limite avec la parcelle cadastrée AC n°471. La clôture de la parcelle AC n°471 a en effet été installée en partie à l'intérieur de la parcelle AC n°449. Considérant qu'il ne semble pas opportun de faire déplacer la clôture existante, le conseil municipal accepte de vendre les 14 m² concernés au prix de 10 € le m², autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir. Les frais afférents à cette cession seront à la charge des propriétaires de la parcelle AC n°471.

9- Motion : Travaux d'électrification – voies ferrées

Considérant que les deux assemblées délibérantes de Charente et de Charente-Maritime se sont déjà réunies le 26 novembre 2012 à Cognac pour rappeler la nécessité de désenclaver le bassin de vie du Cognaçais, de la Saintonge et du Pays Royannais, en améliorant leur desserte ferroviaire.

Considérant que figure au Contrat de Plan État-Région de Poitou-Charentes 2015-2020, signée le 4 mai 2015, en présence du Premier ministre et de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'électrification de l'axe ferroviaire Angoulême – Cognac – Saintes – Saujon – Royan, avec en deuxième phase l'axe Niort – Saint Jean d'Angély – Saintes.

Considérant que Royan est la seule ville parmi les principales stations balnéaires de la côte atlantique à ne pas être desservie par le TGV et que le développement du bassin de Cognac et Saintes bénéficiera fortement de cette desserte. Considérant que les conseillers départementaux de la Charente et de la Charente-Maritime, réunis le 25 septembre 2017 à Saintes, regrettent les retards pris dans la modernisation de la signalisation entre Saintes et Angoulême et dans le lancement des études d'électrification de cette même ligne,

Considérant que les conseillers départementaux de la Charente et de la Charente-Maritime valident l'organisation des travaux d'électrification suivante :

1. - Entre Royan et Saintes : travaux d'électrification en fermeture de ligne
2. - Entre Saintes et Beillant : travaux en fermeture de nuit
3. - Entre Beillant et Angoulême : travaux en fermeture de jour

Considérant que la commune de Bussac sur Charente s'associe à cette démarche, il est proposé au conseil municipal d'adopter cette motion afin :

4. - que le retard pris dans la modernisation de la signalisation entre Saintes et Royan soit sans incidence sur les travaux d'électrification et que par conséquent SNCF réseau mette tout en œuvre pour que ces travaux de modernisation soient terminés au plus tard en décembre 2020,
5. - que SNCF réseau démarre au plus vite les études d'anticipation des travaux d'électrification afin que ceux-ci se déroulent en 2021 et 2022 avec une mise en service en 2023
6. - que dans la revoiture du Contrat de Plan État – Région, ces engagements de délais soient réaffirmés et inscrits les crédits complémentaires nécessaires, soit 47M , conformément aux estimations de SNCF réseau
7. - que la Région Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien pour que l'ensemble des travaux d'électrification de l'étoile de Saintes, prévus au Contrat de Plan État-Région de l'ancienne Région Poitou-Charentes, soient réalisés avec, en phase prioritaire, l'axe Angoulême – Cognac – Saintes – Saujon – Royan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

10- Questions diverses

8. M. le Maire informe les membres du Conseil d'un nouveau courrier reçu d'un administré concernant la pose des compteurs LINKY.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2017

1- Révision du zonage d'assainissement : mise en enquête publique

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la précédente délibération en date du 5 septembre 2017 approuvant le projet de révision du zonage d'assainissement. Il présente aujourd'hui le dossier d'enquête publique composé de la carte de zonage et la note de synthèse justifiant la révision du zonage. Ce document a été établi par le bureau d'études EAU MÉGA en tenant compte du projet de révision de la carte de zonage d'assainissement adopté par le conseil municipal le 5 septembre 2017. Il rappelle que, d'après l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, " Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le dossier d'enquête publique composé de la note de synthèse et de la carte de zonage d'assainissement
- Décide de procéder à une enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

2- Décision modificative : vote de crédits supplémentaires au Chapitre 012

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits prévus aux chapitres 012 (charges de personnel) sont insuffisants et qu'il convient de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires. Il propose l'inscription de la manière suivante :

- | | |
|---|---------|
| - C/022 (dépenses imprévues) | - 4 420 |
| - C/6413 (personnel non titulaire) | + 3 270 |
| - C/64731 (allocations chômage versées directement) | + 1 150 |

Le conseil municipal accepte cette proposition.

3- Projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Monsieur le Maire fait l'exposé du projet du programme de l'habitat de la CDA dont le contenu est consultable en mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- De mobiliser, aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Saintes et des acteurs et partenaires de l'Habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- Dit que la commune de Bussac sur Charente se dotera des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

4- Projet du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du demandeur de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Monsieur le Maire fait l'exposé du projet du plan partenariat de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur de la CDA, dont le contenu est consultable en mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération de Saintes,
- De mobiliser, aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Saintes et des acteurs et partenaires de l'Habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

5- Acquisition de parcelles et inclusion du chemin qu'elles constituent dans le domaine public

Le Maire informe le conseil municipal que Mme TOUZINAUD Sylvette accepte de céder à la commune, pour un euro symbolique (1,00 €), les parcelles cadastrées section AN n°592 d'une superficie de 442m² et AN n°595 d'une superficie de 539m² qui constituent le chemin conduisant à des habitations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte cette proposition
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir
- dit que ce chemin sera dénommé «Impasse des Jarry»
- demande l'inclusion du dit chemin dans la voirie communale
- autorise le Maire ou son représentant à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

6- Décision modificative : Travaux de voirie investissement

Suite à la décision du conseil municipal prise au cours de cette même séance concernant l'acquisition de parcelles constituant le Chemin dit "Impasse des Jarry", le Maire informe le conseil municipal convient de prévoir la réalisation du génie civil du réseau électrique et télécom. Il propose de rajouter des crédits à l'opération « Travaux de voirie ». Le conseil municipal accepte l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/21318-229	- 2 000
C/2151 -227	+ 2 000

7- Suppression et création de postes : modification du tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du départ en retraite d'un agent d'entretien au 31 décembre 2017, il est proposé de supprimer son poste. Le Maire propose à l'assemblée, la suppression de l'emploi d'Adjoint Technique à temps complet à partir du 1er janvier 2018 au service technique, et la création de deux emplois d'Adjoint technique à temps complet relevant de la catégorie C au

service technique à compter du 1er mars 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, Vu le tableau des emplois, décide, d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des effectifs.

8- Remboursement de frais à un élu

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il a procédé lui même au règlement de la facture émise à son nom et concernant le cadeau de départ en retraite de l'employé communal. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer afin qu'un reversement lui soit effectué. Le conseil municipal, au vu de la facture et du justificatif de paiement accepte de faire procéder au remboursement du montant de la facture qui s'élève à 115,30 .

9- Questions diverses

a) comité technique du Centre de Gestion

Suite à la réunion du comité technique du 5 décembre dernier, celui-ci a émis un avis favorable avec réserves concernant l'organigramme de la commune ainsi que sur la mise en place d'entretiens professionnels. Le Maire indique que ces réserves seront prises en compte

b) Association des Maires de France

Le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier émanant de l'Association des Maires de France et concernant l'engagement des collectivités territoriales et des administrations de l'État en faveur de la Sécurité routière. M. le Maire accepte de signer la convention engageant la commune à améliorer la sécurité des salariés et des agents publics sur les routes.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018

1- Création de cheminements piétons et de stationnements sur la Route du Val de Charente : examen des conventions de maîtrise d'oeuvre et de mission de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux souterrains.

Le Maire donne lecture au conseil municipal des 2 propositions de conventions établies entre le Syndicat départemental de la voirie et la commune pour la création de cheminements piétons et de stationnements sur la route du Val de Charente. Le montant des travaux est estimé à 60 000,00 HT (72 000,00 TTC). La rémunération du maître d'oeuvre pour les missions de réalisation de l'esquisse et pour l'ESQ-PRO- ACT-DET et AOR est estimée à 5 770,00 auxquels s'ajoute 1 725, 00 pour le levé topographique et la géolocalisation des réseaux souterrains existants. Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valide les termes de la convention pour missions de maîtrise d'oeuvre concernant la création de cheminements piétons et de stationnements sur la route du Val de Charente ainsi que la convention pour mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains concernant la création de cheminements piétons et de stationnements sur la Route du Val de Charente.
- Autorise le Maire à signer les conventions, et décide de prévoir les crédits au BP 2018
-

2- Régularisation des limites de propriété des parcelles AC n°471 et AC n°449 : remboursement des frais engagés par la Mairie.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion de la division de la parcelle AC n°449 appartenant à la commune, il a été constaté un problème de limite avec la parcelle cadastrée AC n°471 appartenant à M. et Mme BRASSAUD Paul et Jacqueline. La commune a procédé au règlement de la facture d'un montant de 180,00 TTC correspondant au bornage de régularisation des limites de propriété. En accord avec les administrés concernés monsieur le Maire propose au Conseil de faire établir un titre de recette au nom de M. et Mme BRASSAUD pour le remboursement de cette dépense. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à faire procéder au remboursement de la dépense par M. et Mme BRASSAUD.

3- Carte de conducteur liée au permis poids lourds : remboursement à l'agent.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent de la commune a fait renouveler sa carte de conducteur pour le permis poids lourds et qu'il en a lui-même réglé le coût, soit 63 . Le conseil municipal accepte le remboursement de cette somme à l'agent concerné.

4- Remboursement de frais engagés par un administré.

Le Maire informe le conseil municipal que M. Jean-Claude ARNAUD accepte d'intervenir bénévolement sur le territoire de la commune pour la destruction des nids de guêpes. Pour la dernière intervention il a fait l'acquisition de bombes anti-guêpes et de masques. Le montant de la facture s'élève à 15,90 €. M. le Maire propose au conseil municipal de rembourser M. Jean-Claude ARNAUD. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de rembourser M. ARNAUD Jean-Claude pour un montant de 15,90 €.

5- Subvention allouée au Foyer Rural.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait décidé d'accorder au foyer rural une aide financière suite à sa participation aux Jeux Intervillages 2017. L'aide financière prévue en 2017 n'a pas été versée, le Maire propose donc au conseil municipal de verser au foyer rural la somme de 240 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré :accepte le versement de cette somme au foyer rural dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2018.

6- Vente d'une partie d'un passage communal.

Le Maire rappelle au conseil municipal la proposition Mme MICHALSKY d'acquérir la partie de la parcelle AD 61 située au droit de sa propriété. Considérant que cette demande est recevable car cette partie de la parcelle AD 61 n'est pas à la disposition du public et que la commune ne l'entretient pas, le conseil municipal décide de fixer le prix du mètre carré à 10,00 € et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir. Tous les frais liés à cette vente seront à la charge de Mme MICHALSKY.

7- Instauration du permis de démolir obligatoire pour les éléments du bâti à protéger figurant au Plan Local d'Urbanisme de la commune

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis la réforme des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur en 2007, le permis de démolir n'est pas obligatoire dans toute la commune.

Les démolitions des constructions existantes ne doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir que lorsque la construction est élément du bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

Dans la mesure où la commune possède un bâti riche et diversifié qui concourt à son identité, il convient de le préserver. Le contrôle des opérations de démolition relève donc de la responsabilité du conseil municipal et dépend de sa libre appréciation, en fonction des circonstances locales particulières et de l'application du règlement du plan local d'urbanisme. Elle permet aussi de prévenir les risques de détérioration du domaine public et des réseaux en permettant l'information de ses concessionnaires (sécurisation des accès des chantiers...).

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'instituer un permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction référencée au Plan Local d'Urbanisme de la commune "élément du bâti à protéger au sens de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :décide d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble des propriétés référencées au Plan Local d'Urbanisme de la commune "élément du bâti à protéger au sens de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme" pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

8- Questions diverses

M. le Maire informe le conseil que Mme Lydie BERGER a offert à la commune un tableau qu'elle a peint et représentant les bords de la Charente à Bussac sur Charente. Des remerciements lui seront adressés au nom du Maire et du conseil municipal.

ETAT CIVIL



Naissances

Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :

Alice TREVISOL née le 15 septembre 2017 fille de Julien TREVISIOL et Lucie POILBLANC

Coline MARQUE née le 19 septembre 2017 fille de Sylvain MARQUE et Emilie GARGOULLAUD

Apolline GAUTREAU MÈGE née le 23 octobre 2017 fille de Stéphane GAUTREAU et Vanessa MÈGE

Milo ALBERT né le 27 novembre 2017 fils de Florian ALBERT et Laura ROY

Titouan BEDUNEAU né le 3 décembre 2017 fils de Aymeric BEDUNEAU et Stéphanie BICHOT



Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

Pierre AUDOUIN décédé le 17 septembre 2017

Lhaucine HAMOUDA décédé le 25 septembre 2017

Marcel FAVEAU décédé le 11 novembre 2017

RECENSEMENT ET JDC

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions aux examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère des Armées www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du centre du service national (CSN) de Poitiers

Mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone : 05.49.00.24.69

Courrier : Centre du Service National de Poitiers Quartier Aboville - BP 90647 - 86023 POITIERS

Le tri évolue, la collecte s'adapte

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la collecte des ordures ménagères s'effectue tous les 15 jours, puisque 8 usagers sur 10 sortent désormais leurs poubelles grises à ce rythme. Par ailleurs, la collecte du verre et du papier se fera en points d'apport volontaire à partir de juillet 2018.

1 - La collecte d'ordures ménagères s'effectue tous les 15 jours :

8 foyers sur 10
passés à la redevance
incitative sortent leur bac
une fois tous les 15 jours



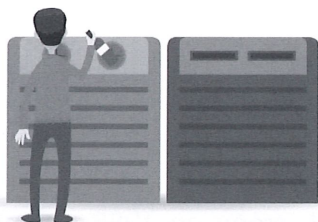
80 % des habitants déjà en redevance incitative présentent leur bac à la collecte une fois toutes les deux semaines, voire moins. Dès janvier, les ordures ménagères sont donc ramassées tous les 15 jours.

En cas de besoin, il sera possible de récupérer, auprès du service des déchets, des sacs pré-payés pour faire face à un surcroît ponctuel d'ordures ménagères. Des composteurs gratuits, pour le compostage des déchets fermentescibles, sont également mis à votre disposition. Vous pouvez les

récupérer aux permanences assurées par Cyclad à l'Ecosite, tous les deuxièmes vendredis de chaque mois, entre 13h30 et 17h, muni d'un justificatif de domicile.

Certains usagers (établissements publics, professionnels) ne sont pas concernés par le passage à la collecte tous les 15 jours.

2 - Le verre et le papier recyclables collectés en points d'apport volontaire (P A V)



84% des territoires en France ont choisi
une collecte du verre et du papier
en points d'apport volontaire

La collecte du verre et du papier en PAV s'appliquera à partir de juillet 2018. 84% des collectivités en France pratiquent ce mode de collecte. Les lieux d'implantation des PAV seront définis en accord avec les maires. L'entretien et la maintenance des points d'apport volontaire ainsi que le nettoyage du site d'implantation seront assurés par la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Vous pourrez conserver votre bac vert ou bleu pour le stockage du verre et papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous devrez le restituer à la communauté d'agglomération qui en assurera la revente.

La communauté d'agglomération a réalisé une vidéo rappelant ces principaux changements et leurs objectifs. Cette vidéo informative est diffusée sur leur site internet : <https://www.agglo-saintes.fr/les-projets/70-le-tri-evolue-la-collecte-s-adapte.html>

Ou visible sur la chaîne Youtube : à partir du lien : <https://www.youtube.com/watch?v=Lg3VHoKv4q8>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr

Les horaires d'ouverture des déchetteries changent

A compter du 1er janvier 2018, les horaires d'ouverture des déchetteries changent.
Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des modifications à venir :

Déchetterie Nord :

Ouverture du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchetterie Ouest :

Ouverture du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Fermeture le dimanche

Déchetterie de Corme-Royal :

Ouverture le mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30 (au lieu de 9h)

Fermeture le samedi : 17h (au lieu de 17h30)

Déchetteries de Burie et Chaniers :

Fermeture le samedi : 17h (au lieu de 17h30)

Vous pouvez accéder à l'ensemble des informations via le site internet : <https://www.agglo-saintes.fr/29-actualites.html>

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'Ecosite au 05 46 98 07 19.

INFOS LOCALES



Ecole de musique de l'ADMS – Association pour le Développement Musical en Saintonge



Ecole de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 L'encadrement de l'ADMS est assuré par une équipe de neuf professeurs professionnels permanents diplômés

Les disciplines sont les suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie.

La pratique collective est l'expression forte de l'ADMS associée à la convivialité, l'échange, la mixité générationnelle de sept à quatre-vingts ans pour le plaisir de tous, dans la rigueur et la méthode que l'art impose.

La variété des programmes interprétés est très éclectique, de la musique classique, sacrée, ancienne, à la moderne, contemporaine, de film, de jazz, latino, militaire...

La chorale est composée de soixante chanteurs, l'orchestre d'harmonie de quarante-cinq musiciens, les ensembles de guitares et de cordes (violons, violoncelles, altos, contrebasse sont composés d'une quinzaine de musiciens environ).

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez **Manuel AUDIGE le directeur**, au **06 77 93 04 09**.

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE...



Bibliothèque Municipale

Téléphone : 05 46 97 18 14

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h

Horaires d'ouverture à l'école : ils sont fixés en fonction de la demande des enseignants

Inscriptions : Gratuité pour tous les étudiants (quelque soit leur âge),
5 € pour 12 mois pour les autres personnes

De nouveaux livres sont entrés à la bibliothèque, en décembre.

Voici quelques titres :

- pour les enfants : le tome 5 des Carnets de Cerise (BD)
- pour les enfants et les adultes : Dans la combi de Thomas Pesquet (BD)
- pour les adultes : L'art de perdre (Alice Zaniter), prix Goncourt des lycéens ; Une colonne de feu (Ken Follet) ; On la trouvait plutôt jolie (Michel Bussi) ; Une fois dans ma vie (Gilles Gardiner) ; Les enquêtes de Nicolas Le Floch (Jean-François Parot) ; La sorcière (Camilla Läckberg) ; Trois baisers (Pancoll) ; le dernier n° du Chat de Geluck) ; et beaucoup d'autres que vous découvrirez en nous rendant visite...

Nous vous rappelons que si vous souhaitez lire un livre que la bibliothèque ne possède pas, il est possible, par l'intermédiaire de la médiathèque départementale, d'en faire la demande.



VIE PAROISSIALE



Nommé curé de plusieurs paroisses à Saintes et sa périphérie au mois de septembre dernier, j'ai très vite découvert l'église de Bussac où j'ai eu à célébrer divers offices. Le charme et la paix de ce lieu m'ont très vite saisi. J'ai été heureux de découvrir cet endroit propice au recueillement. J'ai été aussi heureux de trouver une église accueillante et en bon état. L'Église n'est-elle pas la maison de tous, le lieu où l'on aime venir se recueillir ou encore se rassembler dans les moments bons ou moins bons de l'existence ? Je sais les efforts déployés par les municipalités pour maintenir en bon état le patrimoine communal et j'apprécie tout particulièrement le soin apporté à l'entretien et à la mise en valeur de ce bel édifice.

Mais une commune, ce n'est pas seulement un ensemble de bâtiments, c'est avant tout un rassemblement de personnes qui, sans s'être choisies, partagent un destin commun au sein d'une même communauté humaine. J'ai été heureux de découvrir le beau patrimoine de pierre de Bussac, je serai heureux aussi de découvrir quelles richesses humaines cette commune possède en la personne de ses habitants. C'est qu'en effet en dépit de liens familiaux saintongeais très forts, je ne connais pas tout de notre département. Jeune prêtre, j'ai été pendant plusieurs années en charge des paroisses de l'Ouest de Saintes, ce qui m'a permis de nouer bien des amitiés fortes que je conserve encore aujourd'hui. Me voilà maintenant curé des paroisses de la partie Est que je connaissais moins bien. Je serai donc très heureux des relations qui pourront naître entre nous au cours des années qui viennent. On ne peut s'apprécier si on ne se connaît pas. Il est donc important de prendre le temps de mieux faire connaissance. C'est ainsi que nous pourrons ensemble, chacun à notre place, avec ce que nous sommes, avec nos convictions, créer la société de demain. C'est vraiment dans cette tâche commune que je souhaite m'investir.

Et je ne suis pas seul ! Des prêtres et des séminaristes sont là pour me seconder. Vous aurez l'occasion de faire la connaissance, si ce n'est déjà fait, du père Benoît Zhang, originaire de Chine, de Marie-Debrice Tiomela, jeune camerounais et de Jean Dinh, séminariste vietnamien qui se préparent tous deux à devenir prêtres.

En résumé, voilà de belles occasions de rencontre. Nous serons toujours là pour répondre à vos demandes et à toutes vos questions. Je profite enfin de cette année qui commence pour présenter à la municipalité de Bussac ainsi qu'à tous les habitants de cette belle commune, une très bonne et heureuse année 2018 !

Abbé Bernard de Lisle, curé de Bussac

Horaires et lieux des célébrations : chaque dimanche à 10h30 à l'Abbaye (sauf Rameaux). Messes anticipées du samedi 18h30 : affichages aux portes des différentes églises du secteur ou téléphoner au presbytère 05 46 92 07 21.

Dimanche de la santé : 11 février l'Abbaye 10h30

Rameaux : 25 mars Bussac 9h30 et cathédrale St Pierre 11h

Messe Chrismale : 26 mars (lieu et horaire à préciser)

Jeudi Saint : 29 mars Abbaye 20h Vendredi Saint : 30 mars Abbaye 20h

Veillée Pascale : 31 mars feu à l'Abbaye puis célébration à la cathédrale 21h

Service évangélique des malades : 8 avril sacrement des malades à la cathédrale St Pierre.

Tables ouvertes paroissiales : 3 février et 13 mars

Café dessert : 13 janvier, 3 mars et 28 avril - contacter le presbytère 05 46 92 07 21 (inscription et précision du lieu).

*** Dimanche 28 janvier, l'école Marie Eustelle propose un après-midi événement autour de Marie Eustelle Harpain dans le quartier Saint Pallais où elle a vécu au 19^{ème} siècle : déambulation historique, suivie d'un spectacle à l'auditorium de l'Abbaye aux Dames ***

Bonne Année à tous !

ÇA S'EST PASSÉ À BUSSAC...

Cérémonie du 11 novembre 2017



Comme chaque année les Bussacais se sont retrouvés au monument aux morts pour honorer la mémoire des victimes de toutes les guerres et des attentats.

Le Capitaine Poletto nous a fait l'honneur de sa présence, et les musiciens de l'ADMS ont accompagné cet hommage.

Notre fidèle Jean Daniaud a procédé comme tous les ans à la lecture des Bussacais morts pour la France.

Les élus réfléchissent au déplacement du monument aux morts pour le rendre plus accessible à la population et aux enfants de l'école ; Le travail de mémoire est important au cours de cette année où nous célébrerons le centenaire de la grande guerre.

Le 11 Novembre 2018, à l'occasion de la centième commémoration de l'armistice de la Guerre 14-18, nous aimerions redonner un visage, une histoire à nos Morts pour la France de Bussac.

Pouvez-vous nous aider ?

Plusieurs possibilités :

par courriel : mairie@bussac-sur-charente.com

à la mairie : vos documents seront scannés

par téléphone au 06 72 73 84 70, nous pouvons également nous déplacer chez vous.

Nous vous remercions de votre aide.

Josiane Briand et Laurence Besson

Fernand LOIRY 26 Oct 1914	René FUMERON 2 Sept 1917
Marcel MARLIANGEAS 17 Fév 1915	Emile BERTON 29 Mars 1918
François BUFFARD 18 Mai 1915	Fernand MARS AUX 28 Avril 1918
Pierre DANIAUD 23 Mai 1915	Emile CHADAIL 29 Avril 1918
Léon CARTIER 29 Sept 1915	Gaston BERNARD 9 Juin 1918
Arsène RICHÉ 29 Sept 1915	Gabriel CHOLLET 26 Juil 1918
Antonin RICHÉ 16 Oct 1915	Georges CUET 31 Juil 1918
Constant TESSIER 20 Nov 1916	Victor MACHEFERT 9 Août 1918
Arsène CARTIER 13 Mars 1917	Maurice RICHÉ 19 Août 1918
Léon TAILLASSON 16 Avril 1917	Camille FUMERON 14 Oct 1918
Léopold TOURNEUR 15 Avril 1917	Edmond MONGET 17 Mars 1919
Augustin DELAHAY 7 Oct 1916	
Guy BERNIARD 13 Sept 1939	Robert DORIAT 28 Fév 1948
Raymond MONGET 3 Juil 1940	Jacques GUILLAUD 31 Mai 1960

« Bussac Auto » a ouvert ses portes !



Dans le Bussac Info de septembre 2016, nous avons fait un article sur la prochaine ouverture d'un nouveau garage à Bussac, avec Romain Bretaud aux commandes !

Il rêvait alors d'une ouverture en début d'année 2017, mais c'était sans compter sur le mauvais temps et la charge de travail pour rénover le vieux garage. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de nouvelles idées germaient avec leur lot de travail supplémentaire. Les Bussacais ont vu peu à peu le nouveau garage prendre forme, et ceux qui n'avaient pas de mécanique urgente à faire ont attendu patiemment début octobre pour lui confier leur véhicule. Devant cette confiance et ces attentes, Romain a ouvert son atelier avant même d'avoir fait une seule publicité, les enseignes pas encore installées et le bureau pas terminé. Les clients selon lui, étaient prioritaires !

Puis tout s'est enchaîné grâce au bouche à oreille (la meilleure des pubs) et il a été très étonné d'avoir autant de travail aussi rapidement. La preuve, il n'a toujours pas eu le temps de terminer la partie bureau qu'il comptait finir pendant ses temps morts.

Sa clientèle d'aujourd'hui est bien sûr bussacaise, mais aussi de St Vaize, Anepont et Taillebourg. C'est à dire, uniquement ceux qui passent devant le garage régulièrement. Même les Bussacais du sud de la commune ne se sont pas encore manifestés. Il a donc décidé de se faire connaître avec bientôt une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.

Romain souhaiterait pouvoir également terminer son parking rapidement, car les petits cailloux qui entrent dans son garage l'agacent et il prend souvent le balai pour les évacuer (ne serait-il pas un brin maniaque ?), mais il faudra attendre encore un peu, car ce n'est pas la saison pour ce genre de travaux.

Par ailleurs, l'arrivée du nouveau multi-services sera également un « plus » pour lui amener de la clientèle...et réciproquement..

Nous sommes heureux que son activité ait si bien démarré, mais nous n'en doutons pas, car lorsqu'on possède la gentillesse et la compétence, quoi de plus normal ?



Cérémonie des vœux à Bussac

Le 16 janvier, en mairie, le Maire entouré des élus du conseil municipal a présenté ses vœux aux bénévoles qui oeuvrent à la vie de la commune, aux membres du personnel, ainsi qu'aux enseignants et au personnel de l'agglomération en charge de l'école maternelle et du restaurant scolaire.

Les gendarmes de la brigade de Saintes étaient également associés à cette manifestation conviviale.

Le maire a souligné dans son discours l'importance de l'engagement de chacun au service de la communauté ; il a remercié l'ensemble des salariés de la commune et de la CDA pour le travail accompli dans l'intérêt de tous les Bussacais.

Les actions entreprises et la participation aux commissions des bénévoles ont été soulignées, car elles sont le ciment essentiel du vivre ensemble dans la commune.

Le Maire a évoqué les projets de l'année 2018 : le chantier du magasin Vival, auquel les élus sont très attachés ; la mise en place de nouvelles citernes pour la défense incendie, la poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif.

Il a évoqué aussi la situation de l'école regroupée avec celle de St Vaize et la baisse des effectifs des enfants....

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié.



Nos aînés très attentifs au spectacle qui leur est proposé, admirent les artistes et leurs costumes



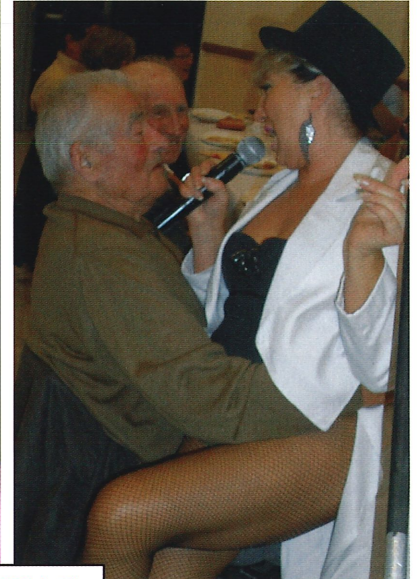
BOURVIL



POLNAREFF



LE MOULIN ROUGE A BUSSAC





Pendant que les élus font la plonge....

Ca chauffe sur la piste de danse !!!



Deux Bussacais à l'honneur

Depuis avril 2017, Christophe et Yuphin Vasset sont Bussacais. Ils habitent dans le lotissement des Grand champs.

En provenance de Valenciennes, dans le Nord de la France, ils ont choisi Bussac pour se rapprocher du frère de monsieur qui habite Saint Bris des Bois.

Ils étaient plusieurs fois venus dans la région en vacances et ont jeté leur dévolu sur ce secteur de la Saintonge qu'ils apprécient pour ses paysages et pour son calme.

Avant d'arriver en Charente Maritime, monsieur et madame Vasset tenaient une boulangerie pâtisserie, glacier, en centre ville. Une affaire qu'ils avaient montée entièrement en rachetant une ancienne boucherie qu'ils ont totalement rénovée et transformée.

C'est un besoin de changer de vie, de retrouver du temps pour voir grandir leurs enfants qui les a motivés pour engager une reconversion professionnelle.

Ils avaient envie de continuer à travailler tous les deux.

Les qualités de cuisinière de Yuphin rendaient évidente l'orientation qu'ils allaient prendre.

L'idée du food truck basé sur la cuisine thaïlandaise allait de soi.

Madame Vasset est issue d'une famille pour laquelle la cuisine était la principale source de revenus.

Sa maman était cuisinière de métier en Thaïlande, comme sa grand-mère et ses tantes qui lui ont appris les secrets qui font de la cuisine thaïlandaise la meilleure d'Asie.

A son arrivée en France en 2005, alors qu'elle ne parlait pas un mot de français, Christophe n'a pas hésité à l'installer derrière le comptoir de la boulangerie. Elle a, de fait, parlé le français très rapidement.

Aujourd'hui, ils ont décidé d'inverser les rôles. C'est madame qui est aux fourneaux et monsieur qui est derrière le comptoir.

Après 6 mois d'activité et sans avoir fait beaucoup de communication sur leur projet au départ, leur food truck commence à avoir une réputation certaine à Saintes (le mardi midi), à Bussac (le mercredi), à Saint Savinien (le jeudi et le vendredi) et à Chaniers (le samedi). Les retours sur la qualité des plats sont excellents.

Christophe et Yuphin apprécient leur nouvelle qualité de vie. Ils ont réussi à apprivoiser les Charentais, qu'ils sentaient méfiants à leur arrivée.

Ils se sentent bien à Bussac, commune dynamique à leurs yeux. Leurs enfants scolarisés à Bussac et à Saint Vaize ont très vite pris leurs marques en Saintonge.

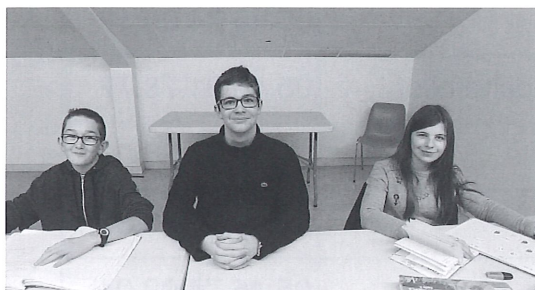
Bussac info leur souhaite la bienvenue sur notre commune et une pleine réussite de leur activité.



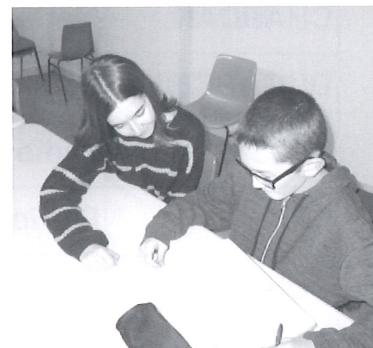
CCAS

**Les assistantes sociales n'assurent plus de permanences à Bussac.
Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous dans les locaux du Conseil
Départemental rue de l'Alma à Saintes.
Pour prendre rendez-vous : 05 46 92 38 38**

Aide aux devoirs



Ce service proposé par le CCAS à tous les collégiens bussacais est encadré cette année par 2 élèves de terminale : Célia Nosenzo et Faustin Davignon, chaque mardi et vendredi de 18h à 19H15, et nous les en remercions.



Si vous souhaitez y inscrire vos enfants, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Repas des aînés

Cette année, de nombreux Bussacais ont répondu à l'invitation et la journée a été un vrai succès en grande partie dû à la qualité de l'animation. Les 2 artistes qui se sont produits étaient un vrai régal pour les yeux et les oreilles et ils ont su se mêler à nos convives en quittant la scène.

Sébastien nous a divertis grâce à la qualité de ses imitations frôlant la perfection, tant au niveau de la voix que de la gestuelle. Un simple accessoire le transformait instantanément se mettant ainsi dans la peau de l'artiste imité.

L'artiste féminine nous a également enchantés en alliant une grande qualité vocale et des costumes de scènes qui en ont laissé bouche bée plus d'un !

Un très bon repas nous avait été préparé par le traiteur Sébastien Paillé. L'ensemble de l'équipe municipale, le Maire en tête, et le CCAS, ont endossé leur rôle de serveurs en salle et plongeurs en cuisine, permettant ainsi un service rapide de plus de 100 repas.

Les pages centrales de ce journal retracent cette journée consacrée aux Bussacais de plus de 65 ans. Nos doyens, Madame Audoux et Monsieur Rateau, qui n'étaient pas présents ce jour là, ont reçu une petite visite avec une boîte de chocolats offerte par le CCAS.

Colis de Noël

Pour s'assurer que tout allait bien pour eux, une visite a été faite à tous les Bussacais de plus de 70 ans qui n'étaient pas venus au repas du 11 novembre. A cette occasion, il leur a été remis un petit colis leur permettant ainsi de se concocter un bon repas. Là aussi, l'ensemble de l'équipe municipale et les membres du CCAS ont assuré les visites et la livraison. Nous les en remercions.



LISTE ASSISTANTES MATERNELLES


Mise à jour le 19/01/2018

BIENAIME	Virginie	15 chemin de l'Espérance	05.16.22.04.98
BONNET	Valérie	6 rue du Renclos	06.22.12.00.64
CECCONI	Christelle	41 chemin des Chaumes	06.34.17.33.29
CHARDAN	Maria	8 impasse de la Cuelle	05.46.97.70.38
DUGARCEIN	Sandrine	14 impasse de la Cuelle	05.46.74.00.19
MOISY	Lydie	10 chemin des Carrières Rochefollet	05.46.91.78.77
PICOT	Patricia	9 chemin de la Grande Porte	05.16.35.36.20
PORTES	Christine	44 chemin des Chaumes	05.46.93.22.81
TESSIER	Claudette	2 chemin de l'Escambouille	05.46.74.00.04
VALENCON	Frédérique	72 bis route du Val de Charente	05.46.74.33.88

25

UNADOM 17:
un service d'assistance à domicile et d'accompagnement

Accompagnement et Aide à Domicile



05 46 97 50 88
www.unadom17.com

Devis Gratuit
sans engagement

ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT
TRAVAUX MÉNAGERS
GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

UNA
Bénévoles
Agence Jantez 1, Place du 8 Mai 1945 17500 JONZAC

m-a
CROZES

AIDER 17

Portage de repas à domicile

Au *moins* tous les jours :
- une écoute
- un sourire
et des recettes de saison

50 %
de réduction fiscale sur les aides

www.aider17.fr
1, bd Vladimir CS 00202 - 17100 Saintes Cedex

msa SERVICES

05 46 97 51 31

AIDER 17 :
un service de portage de repas à domicile

26

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Assainissement collectif

La mise en service de la tranche de travaux réalisée en 2017 dans le secteur des Mailleaux et à la Grande Porte a pris du retard.

Tous les branchements des habitations étaient terminés en septembre.



Cependant le raccordement des deux postes de relèvement a nécessité l'extension du réseau électrique et son renforcement en raison de sa vétusté.

Ce n'est que début janvier que les poses de relèvement ont pu être enfin branchés.

Cela va permettre leur mise en service et la phase de test indispensable avant le raccordement des habitations.

Celui-ci devrait être possible au cours du premier trimestre. Les habitants concernés recevront un courrier de la RESE lorsque le réseau sera mis en service.

Assainissement collectif : enquête publique

Septembre 2016, conjointement avec la révision du PLU, la commune a décidé de lancer la révision du zonage d'assainissement. En effet, il était nécessaire de mettre en cohérence le zonage d'assainissement avec le nouveau document d'urbanisme.

Les études préalables à cette révision ont été confiées au bureau d'études Eau méga par le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime.

Les résultats de cette étude ont été présentés à la commune le 5 juillet 2017.

Ce nouveau zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique du 5 mars au 6 avril 2018, conformément au décret n°2006-503 du 2 mai 2006 pour valider les décisions prises en matière d'assainissement et informer la population.

Un commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie le lundi 5 mars de 9h à 12h, le mercredi 21 mars de 14h à 17h et le vendredi 6 avril de 14h à 17h.

Il est important que les habitants de la commune, non encore concernés par l'assainissement collectif puissent prendre connaissance de ce projet et éventuellement faire des observations.



Chemin des Moulins



Le chemin des Moulins est l'un des chemins les plus typiques de notre commune. Il borde d'importantes carrières et serpente au milieu d'une végétation de chênes verts.

Il est bordé de murs en pierres sèches.

Ces murs, au fil du temps, se sont peu à peu effondrés. Il semblait important de les reconstituer.

La municipalité a fait appel au chantier d'insertion du SAS pour cela. Les travaux sont en cours dans la partie basse. Ils vont permettre de rendre à ce chemin son cachet d'antan pour le plus grand plaisir des randonneurs.

Enfouissement des réseaux

Les travaux d'enfouissement aux Bacheliers et sur la RD 114 se sont terminés en fin d'année. La municipalité a demandé une étude au Syndicat départemental de la voirie pour aménager les cheminements piétonniers dans ce secteur, le long de la RD 114. L'objectif est de sécuriser les déplacements des piétons et de rendre accessibles les trottoirs.

En fonction de l'avancement de cette étude et des réponses aux demandes de subventions, ces travaux pourraient être réalisés en 2018.

Fin janvier, les travaux d'enfouissement des réseaux concerneront le village de chez Tessier. Leur particularité est qu'ils seront entrepris sur le territoire de 3 communes : Bussac, Fontcouverte et le Douhet. Les élus ont porté ensemble ce projet et son financement. Les réseaux mis en place par Orange dans ce secteur permettront la mise en place de la fibre.

Les études sont terminées pour trois autres villages de la commune : le Grand village, Les Judets, La Grande Porte et les Mailleaux.

Les travaux commenceront dès que les financements seront mis en place par le Syndicat d'électrification.

Epicerie

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'épicerie vont débiter comme prévu en janvier.

La phase d'étude est enfin terminée. Les travaux ne pouvaient commencer avant l'accord des subventions données par l'Etat et le Département. C'est chose faite.

Un phasage des travaux a été prévu pour que l'épicerie puisse rester ouverte au public pendant leur déroulement.

Des terrassements extérieurs ont d'ores et déjà été réalisés pour la mise en place du parking. L'étude de cet aménagement a été confiée au syndicat départemental de la voirie, au même titre que les cheminements piétons en bordure de RD 114.



Secteur des Bacheliers



La fin des travaux d'aménagement des terrains communaux situés entre la voie ferrée et la mairie a permis de débiter la commercialisation des premiers lots.

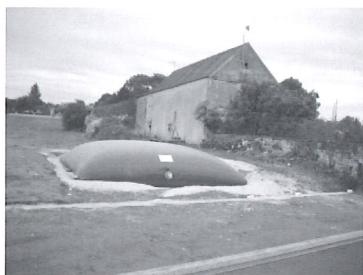
Ainsi deux artisans de la commune ont fait savoir leur intérêt et ont acheté une parcelle. L'un d'eux, Monsieur Losson, constructeur de maisons en bois, va prochainement commencer la construction de son atelier.

Près de la chaufferie municipale, la construction d'une maison d'habitation va également se réaliser.

Il reste donc 2 terrains à bâtir et un terrain destiné à un artisan à vendre par la

commune. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la mairie.

La défense extérieure contre l'incendie



La défense extérieure contre l'incendie sera une des priorités de la municipalité au cours de l'année à venir.

L'objectif est de couvrir les zones constructibles qui ne possèdent pas encore de point de défense incendie à moins de 400 mètres par une voie carrossable.

Le réseau d'eau potable de la commune ne permettant pas l'installation de poteau incendie ailleurs qu'en bordure de la RD 114 en raison du manque de pression et de débit, des citernes

souples seront installées. Les élus et les membres de la commission voirie ont ciblé un certain nombre de terrains sur lesquels ces citernes pourraient être installées.

Des accords doivent être trouvés avec les propriétaires des terrains si ceux-ci ne sont pas communaux.

Employés communaux

L'année qui vient de s'achever a été marquée par des mouvements importants au sein de l'équipe d'employés communaux.

Il a, dans un premier temps, fallu remplacer deux employés qui bénéficiaient d'un long arrêt de travail pour des raisons de santé.

Et en décembre Christian Mousset a fait valoir ses droits à la retraite après 10 années au service de la commune.

Thierry Normand a donc été recruté au premier janvier.

Après une période d'essai et une année avec le statut de stagiaire, il sera titularisé si tout se passe bien.

Ce père de deux enfants a travaillé une vingtaine d'années au sein de l'entreprise de transport Renaud à Pons, et a entamé une reconversion professionnelle.

Il a suivi différentes formations et obtenu le CAP de peintre et celui d'entretien des bâtiments de collectivité.

Il possède tous ses permis de conduire, c'était le critère principal que s'était fixé la municipalité pour ce recrutement.

Avant de postuler à Bussac, Thierry Normand a travaillé comme agent communal à Saint Simon de Pélouaille, St Georges des Côteaux et à Préguiillac.

Régis Gradaive quant à lui occupe un poste de remplaçant depuis le congé d'Alain Moisy.

Il est ébéniste de formation et a travaillé dans ce domaine durant 25 ans. La dernière entreprise dans laquelle il a travaillé ayant connu des difficultés, il a fait partie des salariés qui se sont regroupés en SCOP pour poursuivre l'activité. Cette expérience s'est poursuivie pendant 7 ans avant une cessation d'activité.

C'est ce qui l'a conduit à entreprendre une formation d'agent d'entretien des bâtiments de collectivité auprès de l'AFPA.

A cette occasion, la commune l'avait accueilli en stage à l'été 2016.

Lorsqu'il a fallu trouver un remplaçant en mars 2017, c'est tout naturellement que la municipalité s'est tournée vers lui car il avait laissé une excellente impression lors de son passage en tant que stagiaire.



Régis

Thierry

RPI DES ECOLES de Bussac sur Charente et Saint-Vaize

Rappel des horaires du bus

		L/M/J/V		Mercredi
BUSSAC SUR CHARENTE	Mise en Place	8:23	16:25	11:40
	Départ	8:28	16:30	11:45
SAINT VAIZE	Arrivée	8:35	16:37	11:52
	Départ	8 :40	16:42	11:57
BUSSAC SUR CHARENTE	Arrivée	8 :47	16:49	12:04

Coordonnées du RPI

Ecoles	BUSSAC SUR CHARENTE	SAINT VAIZE
Directeur(rice)	Jean-Michel Charrier	Blandine Mounier
Adresse	127route du Val de Charente	15Route de Port La Pierre
Téléphone	05 46 93 68 81	05 46 91 80 99
Mail	e-bussac-sur-charente@ac-poitiers.fr	ce.0170347K@ac-poitiers.fr
Tel restaurant	05 46 97 11 89	
Horaires maternelle	L/M/J/V: 8H55/11H45 – 13H15/15H45 Mercredi : 8H55/11H35	
Horaires élémentaire	L/M/J/V: 8H55/12H15 – 13H45/15H45 Mercredi : 8H55/11H35	L/M/J/V: 9h00 /12h00 –13h30 /15h45 Mercredi : 8h50 /11h50

Conseil d'école du 1^{er} trimestre : Jeudi 19 octobre 2017

Composition du conseil

Enseignants : J-M CHARRIER (Directeur Bussac + CM2) – V. GENEAU (CM1) – S. NOSENZO (CE2) – J. REIGNÉ-SOUESNE (PS/MS) – D. LE MOULLEC (MS/GS) – B. MOUNIER (Directrice St Vaize + CP) – A. RAUDE, remplaçante de Mme FERRER (CE1)

Représentants des parents d'élèves St Vaize : M. ROUSSEAU – D. RENIER – S. BARILLOU – G. POMME-CASSIEROU

Représentants des parents d'élèves Bussac : C. GAY – J. LE MAO – S. SOULET-TOMASI – C. THEIL – K. THUREAU

Périscolaire : B. ROBIN (St Vaize) – A. EMMENECKER (Bussac)

Délégués départementaux de l'Education Nationale : H. GAUCHER (DDEN Bussac)

Mairies : C. DOURTHE (Maire Bussac) – A. COURAUD (adjointe St Vaize)

CDA : S. GODET

Excusés : CHARPENTIER S. (Inspectrice de l'Education Nationale) – F. LAYFESSE (décharge de direction de M. CHARRIER) – J. BRIAND (adjointe Bussac) – M. ROUX (Maire St Vaize)

En préambule, un rappel est fait sur le rôle des représentants de parents d'élèves et sur la composition, les modalités de fonctionnement et les missions du conseil d'école qui sont définies réglementairement de manière très précise.

Présentation de l'équipe enseignante et du périscolaire

St Vaize

Enseignants : Blandine MOUNIER (CP + direction) – Audrey RAUDE (CE1)

Accueil périscolaire : Bleuette ROBIN (directrice) – Aurélie PORTES (animatrice)

Bussac

Enseignants : Jean-Michel CHARRIER (Direction /CM2) – Virginie GENEAU (CM1) – Sandrine NOSENZO (CE2) – Julie REIGNÉ (PS/MS) – Dominique LE MOULLEC (MS/GS) - Mme LAYFESSE (enseignante décharge de direction)

Accueil périscolaire : Angélique EMMENECKER – Cécilia VADIER (animatrice)

Rased : Sylvie HAMON (Psychologue scolaire) – Isabelle AVRIL (maître E spécialisé dans les difficultés d'apprentissage) – Mélanie LARDY (maître G spécialisé dans les difficultés de comportement)

Effectifs et organisation de l'école

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	25	16	24	18	18	25	19

Soit : 159 élèves (en moyenne 22,7 élèves par classe) : 75 de St-Vaize , 82 de Bussac, 1 Annepont, 1 Fontcouverte (112 élèves à Bussac lors de la dernière année avant le RPI, perte de 30 élèves en 7 ans)

A Bussac sur Charente : 51 Vaziliens ; 64 Bussacais et 2 autres = 117 élèves

A St-Vaize : 24 Vaziliens et 18 Bussacais = 42 élèves

Répartition :

PS-MS	MS-GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
14 +14	11+16	24	18	18	25	19	159
28	27						

Horaires :

Saint Vaize

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9h00 – 12h00 (accueil de 8h50 à 9h00) et 13h30 – 15h45 (accueil de 13h20 à 13h30). Mercredi : 8h50 – 11h50 (accueil de 8h40 à 8h50)

Bussac

Maternelle : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h55 – 11h45 (accueil de 8h45 à 8h55) et 13h15 – 15h45 (accueil de 13h05 à 13h15). Mercredi : 8h55 – 11h35

Elémentaire : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h55 – 12h15 (accueil de 8h45 à 8h55) et 13h45 – 15h45 (accueil de 13h35 à 13h45). Mercredi : 8h55 – 11h35

Prévision pour l'année scolaire 2018 – 2019 :

Selon les naissances dans les communes en 2015, pour la rentrée de septembre 2018, nous devrions accueillir 16 PS (9 pour Bussac et 7 pour St-Vaize).

Effectif stable : départ de 19 CM2.

Accueil périscolaire / APE :

APE avec intervenant extérieur : mardi – jeudi – vendredi de 15h45 à 16h30

APE avec le personnel de l'accueil périscolaire : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 15h45 à 16h30

APC (activités pédagogiques complémentaires) : lundi et mardi de 15h45 à 16h30 avec l'enseignant (les activités proposées : aide aux apprentissages, projet particulier en petit groupe)

Rentrée scolaire 2018 – 2019

Monsieur Pannaud, vice-président à l'éducation sur la CDA de Saintes sollicite l'avis des conseils d'école de la CDA sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018. Nous procédons à un vote pour recueillir cet avis consultatif. Un sondage a déjà été effectué auprès des familles de la CDA de Saintes pour connaître leur avis : sur 745 votants en ligne 57% ont voté pour la semaine de 4 jours contre 43% qui ont voté pour la semaine à 4,5 jours.

Au regard des différents avis recueillis, les élus se détermineront quant à l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018.

Pour la rentrée 2018, les possibilités qui sont offertes aux écoles sont donc les suivantes :

- Une semaine de 4,5 jours selon l'organisation déjà en place cette année.
- Une semaine de 4 jours : une semaine répartie sur 8 demi-journées répondant aux critères suivants : « les heures d'enseignement ne peuvent être réparties sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition. Ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national accordée par le recteur d'académie. »

Le vote est réalisé à main levée : 11 votes pour la semaine à 4,5 jours – 3 votes pour la semaine à 4 jours – 3 abstentions.

Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Chaque école avait son propre bureau de vote et ses listes.

St Vaize: Les votes ont tous été faits par correspondance.

Bussac : Les votes ont principalement été faits par correspondance (4 votants se sont déplacés)

	inscrits	votants	Bulletins nuls ou blancs	Suffrages exprimés	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus	Taux de participation
St Vaize:	82	56	6	50	2	2	68.29%
Bussac	200	103	12	91	5	5	51.50%

Règlement du RPI

Le règlement du RPI (commun aux deux écoles) est basé sur le règlement type départemental. Actuellement, nous n'avons pas souhaité faire de modification.

Il est composé de 7 articles (admission et inscription, fréquentation et obligations scolaires, vie scolaire, usage des locaux-hygiène et sécurité, surveillance, Concertation, dispositions particulières)

Il n'y a pas de lecture intégrale du règlement mais quelques principes très importants sont rappelés :

Assiduité des élèves : A partir du moment où un enfant est inscrit il doit être présent. Nous informons le plus rapidement lors d'une absence. Il y a un contrôle régulier ; Le respect des horaires ; La laïcité ; Le respect. Le règlement est voté à l'unanimité.

Projets pédagogiques

St Vaize :

*Dans le cadre du « parcours santé de l'élève » Petit déjeuner à l'école animé par l'AACC (Association Atlantique des Consommateurs Coopérateurs) : importance de l'équilibre alimentaire et du premier repas de la journée (le 8 novembre pour la classe de CP et le 15 novembre pour la classe de CE1)

*Projet de circonscription « autour des jeux d'affrontement interindividuel : jeux de lutte » : Il s'agira pour nos élèves de s'engager progressivement sur des situations d'opposition individuelle où ils seront porteurs d'un double statut (gérer simultanément des gestes défensifs et offensifs)

*Projet pluridisciplinaire de circonscription « les c@chotiers »: Inspiré de la pratique du Géocaching ce projet vise à encourager nos élèves à explorer leur environnement pour y construire et déposer "des caches" afin que d'autres puissent les découvrir. Pour cela, nos élèves se sensibiliseront à l'utilisation d'une application nommée "LesC@chotiers" . Ils s'en serviront pour y enregistrer les lieux retenus et y rédiger des indices pertinents pour guider ceux qui cherchent... Deux autres domaines disciplinaires seront incontournables dans ce projet : le domaine de la langue afin de produire des messages écrits et le domaine de l'orientation dans l'espace.

*Rencontres sportives avec l'école de Taillebourg : une première rencontre est prévue le vendredi 10 novembre à St Vaize autour des jeux traditionnels et une seconde rencontre est prévue en juin à Taillebourg autour de l'orientation.

*CE1 : projet littérature et projet EPS autour du cirque

*Marché de Noël : vendredi 15 décembre 2017

*Cycle natation : du 23 avril au 3 juillet 2018

*Blog de l'école

*Bibliothèque de St Vaize un mercredi sur 2

Projets de l'accueil périscolaire :

*Sécurité (projet sur 3 ans)

*Fresque sur les pays du monde (en lien avec un album « le loup qui voulait faire le tour du monde » : elle sera en français et en espagnol)

*Décoration de la cantine

*Projet «1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » avec l'association Terre d'Eve

Bussac :

Bibliothèque une fois par semaine pour toutes les classes
PS/MS/GS

- Projet jardin dans la cour de l'école

- Land art

- Spectacle de la compagnie « les 3 chardons »

- Inscription au projet des Incorruptibles (étude d'albums)

CE2

- Projet de circonscription « Tourner autour du pot » avec le Musée de l'Echevinage (travail de la céramique) : visite de l'exposition + atelier découverte des métiers d'archéologue et de céramologue + demande d'intervenant céramique et poterie (6h) – 19 décembre
- Projet orientation avec un intervenant (8h) : utilisation de balises, cartes et boussoles
- Projet de circonscription « carnets de voyages » : exposition à la médiathèque
- Cycle natation : de septembre à décembre

CM1

- Cycle natation : de septembre à décembre
- Projet de circonscription « Tourner autour du pot » avec le Musée de l'Echevinage (travail de la céramique) : visite de l'exposition + atelier découverte des métiers d'archéologue et de céramologue + demande d'intervenant céramique et poterie (6h) – 24 novembre
- Projet de circonscription « autour des jeux d'affrontement interindividuel : escrime » : intervenant 9h
- Demande d'intervenant tennis (6h) : projet pas encore validé

CM2

- Projet de circonscription « autour des jeux d'affrontement interindividuel : escrime » : intervenant 9h
- Projet de circonscription « carnets de voyages » : exposition à la médiathèque
- Sécurité routière (mercredi 8 novembre): ateliers théoriques en classe et piste à Saintes (Vendredi 22 décembre)

CE2/CM1/CM2

- Projet chorale (tous les vendredi matin) avec Sandrine Nosenzo.
- Séjour classe découverte : La Dordogne

Programme établi par le Comptoir sport nature du Périgord noir

Programme du 3 avril au 6 avril 2018 : Logement au centre de Saint-Genies « La Peyrière »

Jour 1 : Visite de la Roque Saint Christophe

Jour 2 : Journée Canoë sur la Dordogne ou Spéléologie

Jour 3 : Visite du Château de Commarque : un château fort et un village médiéval

3 ateliers : La visite du château, une randonnée et une initiation tir à l'arc

Jour 4 : Visite de la Ville de Sarlat : Jeu de Cluedo Grandeur nature

Budget prévisionnel :

Séjour : 4 jours et 3 nuits	Transport	Total	62 élèves
14 911	2 250	17 161	Coût par élève : 276.80

- Financement :

Participation des familles :	62 X 75	4 650
Subventions CDC	62 X 60	3 720
Coopérative scolaire :	62 X 35	2 170
Association des parents d'élèves		4 000
TOTAL		14540

Il manque : 2621

A déduire les subventions des mairies de Bussac et St Vaize non encore votées.

Actions prévues :

- Marché d'automne /Vente de chocolat/Tombola Bourriche d'huîtres/Cadeaux de Noël au Leclerc/Carte de vœux/ Goûters

Projets de l'accueil périscolaire :

- Projet sécurité
- Bien vivre dans son environnement

Budget – coopératives scolaires et crédit CDA

St Vaize : Montant de la coopérative : 478,90 après réception des règlements des familles (342)

Bussac : montant de la coopérative : 966,00 après réception des règlements des familles

Crédit CDA :

Fournitures scolaires : 41 par élève et par an + 81 par classe

Sorties pédagogiques + transport : 9,00 par élève et par an + 1 transport gratuit par classe dans la CDA

Budget abonnement : 110 (90 pour la maternelle)

Sécurité

St Vaize : exercice réalisé le 10 octobre à 14h00.

Bilan : toute l'école est sortie après 1'19 minutes. La mise en sécurité a été faite près du portail. L'appel a été effectué par les enseignantes. La cantinière et le personnel de l'accueil périscolaire est sorti également.

L'alarme a été donnée à l'aide du système d'alarme installé pour la garderie et l'école.

Un nouvel exercice sera réalisé dans le courant de l'année (personne ne sera prévenu)

Exercice durant le temps périscolaire : un exercice a été réalisé le lundi 16 octobre durant la pause méridienne. Les enfants, qui étaient prévenus, sont sortis par la porte extérieure de la cantine en 59 secondes. Un autre exercice sera réalisé dans le courant de l'année sans que les élèves soient prévenus.

Bussac : exercice réalisé le 10 octobre en moins de 2 minutes

Un nouvel exercice sera peut-être réalisé durant la sieste des PS et un autre où seuls les adultes seront prévenus.

PPMS (plan particulier de mise en sécurité) : Rester à l'intérieur de l'école.

Deux types :

- Risques naturels, industriels ou technologiques

- Attentat intrusion

Dans l'année, trois exercices dont au moins un sur « attentat-intrusion » devront être réalisés.

Pour le premier, peu de difficultés rencontrées, au signal (corne de brume), tout le monde doit rentrer (si il est dehors) ou rester dans la classe. Selon le scénario imaginé, se mettre à même le sol et s'éloigner des fenêtres. Chaque adulte, en plus de s'occuper de sa classe, a des tâches à accomplir.

Pour le second, c'est plus complexe. Il faut moins d'une trentaine de secondes pour franchir le portail et être devant une porte de classe. Sur ce laps de temps, il faut fermer plusieurs portes, en plus de s'assurer que les élèves se cachent, se camouflent.

But : Occuper les enfants dans le plus grand calme

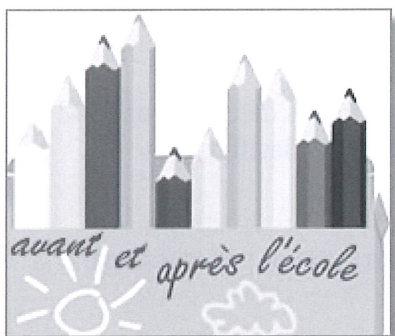
St Vaize : un exercice sera réalisé en novembre.

Questions diverses

Une question est posée sur le service minimum et son fonctionnement (au vu des grèves de personnels survenues en octobre)

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Quelques infos utiles



- Les bonbons sont interdits sur les temps périscolaires et d'interclasse.
- L'accès à la cour de l'école avant 08h45 est réservé aux enfants qui se trouvent à l'accueil périscolaire et sous la surveillance d'une animatrice.
- Les mercredis un temps d'accueil gratuit est ouvert de 11h35 à 12h30. Nous demandons aux parents de respecter ces horaires ! Les retards sont désormais facturés.

Coordonnées

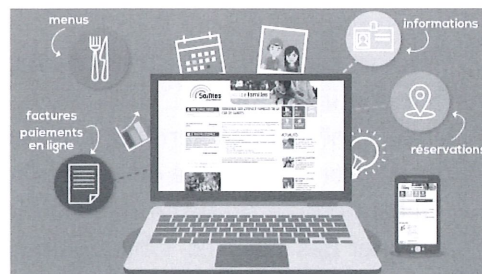
Directrice	Angélique EMMENECKER
Adresse	127route du Val de Charente
Téléphone	06 86 52 97 40
Horaires matin	7H30/8H55
Horaires midi	Maternelle: 11H45/13H15 Elémentaire: 12H15/13H45 Mercredi : 11H35/12H30
Horaires soir	16H30/19H
TAP	15H45/16H30

Espace familles sur le site de la CDA.

Disponible 24h/24, l'espace familles vous permet de réserver les activités extrascolaires de vos enfants, d'accéder rapidement aux informations du service éducation-enfance-jeunesse, et de régler vos factures.

C'est simple, rapide et efficace !

1. Créez un compte personnel avec un identifiant et un mot de passe. Saisissez la clé enfance qui figure sur votre facture papier.
2. Mettez à jour vos coordonnées et vos contacts sur votre espace personnel.
3. Naviguez en toute sécurité : faites vos réservations, vérifiez les pointages, consultez les actualités de dernière minute...



L'équipe d'animation raconte...

Comme chaque année c'est avec plaisir et joie que nous reprenons également le « chemin de l'école ! »



Nous retrouvons les enfants que nous avons quitté deux mois plus tôt, reposés et prêts pour une nouvelle année de jeux, de découverte et de détente en notre compagnie. Nous découvrons également les nouveaux visages des bambins qui arrivent juste.



Depuis la rentrée, **l'équipe d'animation** a décidé de travailler avec les enfants sur le « bien être ». Pour cela nous mettons en place diverses activités qui permettent à chacun de trouver sa place.

Cécilia animatrice matin et soir

Sylvie animatrice matin et soir

Angélique Directrice et animatrice matin et soir

Séverine animatrice soir

Durant ces trois derniers mois, l'équipe d'animation a mis en place, de manière régulière, des activités manuelles qui sont proposées aux enfants sur les temps périscolaires. Ces activités peuvent durer entre 1 à 3 semaines selon le nombre d'enfants qui y participent.



Depuis quelques semaines déjà, Angélique, initie les enfants au jeu du palet. Beaucoup ne connaissait pas ce jeu qui demande de l'agilité ainsi que du sérieux pour le respect des règles et la sécurité de tous

Règle officielle du jeu de palets fonte sur plaque en plomb (source google)

1. Les planches à palets de concours ont les caractéristiques suivantes :

Dimensions : 450 x 450 mm. Elles sont en plomb et pèsent environ 16 kg. Les palets seront obligatoirement en fonte et non acier ; non meulés dessous avec un poids maximum de 155 grammes. Les palets pourront être en couleur. Les numéros de 1 à 12 sont sur la face supérieure.

2. On peut jouer à 2, 4 ou 6 joueurs et composer des équipes. Chaque équipe prend 2, 4 ou 6 palets. Les joueurs doivent se tenir à 3,80 mètres du bas de la plaque, la plante des pieds sur une bande que l'on trace au sol.

3. Chaque joueur choisit une ou plusieurs paires de palets ayant le même numéro. Le tirage au sort déterminera quelle équipe lancera le premier le petit palet appelé « maître ». Vous pouvez aussi déterminer qui va commencer la partie de la manière suivante : un joueur de chaque équipe lance un palet. Le palet le plus proche du maître détermine l'équipe ou le joueur qui débutera la partie.

4. Le joueur lance le maître sur la plaque. Il a le droit en tout à deux essais avant de passer la main à son adversaire qui aura le droit également à deux fois.

5. Le joueur ayant lancé le maître sur la plaque, ou un joueur de son équipe, lance un palet. Son objectif est de le placer le plus près du maître. Ensuite ce dernier joueur (ainsi que son partenaire s'il y a des équipes) ne rejoue que lorsqu'il est battu par un adversaire, ou alors en dernier.

6. Lorsque tous les palets sont joués, le gagnant est celui dont le palet est le plus proche du maître. C'est le gagnant qui relance le maître pour le jeu suivant.

7. Chaque palet du gagnant le plus proche du maître compte pour un point. Le premier palet du perdant se trouvant après le ou les palets du gagnant, arrête le comptage des points du reste des palets.

Exemple : l'équipe A a les 2 palets les plus proches du maître et l'équipe B le 3ème. L'équipe A emporte la partie avec 2 points et 0 points pour l'équipe B.

Tout le monde reprend ses palets et une nouvelle partie recommence.

8. Les deux premières parties se jouent en 11 points avec 8 palets en jeux ou 13 points avec 12 palets en jeux. La finale en 15 points.

9. Un palet qui est sur le sol est nul. Un palet qui a touché le sol avant de se positionner sur la plaque est mauvais et doit être retiré de la partie.

Un palet peut en arrivant directement sur plaque pousser les palets des équipes adverses en dehors de la plaque. Ceci est vrai même si le palet sort lui aussi de la plaque.

Pendant la partie ; si le joueur met le maître en dehors de la plaque ; c'est le dernier possesseur du maître qui le reprend et qui le rejoue.

Entre un palet qui touche le maître et un palet qui le chevauche, c'est le palet qui chevauche qui gagne.

Quand deux palets sont à égale distance du maître ou qu'ils chevauchent le maître, il y a alors « atout

Si vous êtes en cours de jeu, c'est au dernier joueur de continuer à lancer ses palets.

Si vous êtes en fin de partie, cette dernière est nulle et doit être rejouée.

10. Il est interdit de changer de joueur pendant la partie.

Pour ce prochain trimestre, des projets de décoration sont à venir et les activités sportives et culturelles proposées toujours aussi variées : danse, tennis, tir à l'arc, sport collectifs, hip-hop, préhistoire.

L'équipe d'animation

FOYER RURAL

Dates à retenir en 2018.

- Vendredi 05 janvier : galette des rois, vœux aux membres du Foyer Rural
- Dimanche 04 février : loto du jumelage
- Vendredi 02 mars : théâtre – troupe du Clin d’Oeil
- Dimanche 04 mars : loto des marcheurs
- Dimanche 03 juin : brocante organisée par le Jumelage
- Samedi 09 juin : randonnée semi nocturne organisée par le Foyer Rural et les assistantes maternelles
- Samedi 16 juin : la fête de l’été, clôturée par un feu d’artifice offert par le Foyer Rural.

Le mot de la présidente

A tous les membres du Foyer Rural qui n’ont pu assister à la réunion du 05 janvier, je tiens à adresser mes vœux sincères de bonne santé et de réussite en 2018.

Le dernier trimestre de l’année 2017 a été ponctué de festivités : certaines un peu languissantes comme le vide dressing du début octobre ; d’autres qui commencent à être intéressantes, tel le Marché de l’Avent qui bénéficie du fait qu’il est un des premiers de son genre en novembre. Le mois de décembre est un appel aux dons et aux cadeaux : c’est ce qu’a ressenti la nouvelle troupe de théâtre « Bussac-Comédie » en proposant « Bobo.com » au profit de la Croix Rouge de Saintes. Le Président, accompagné de sa trésorière et de sa secrétaire s’est vu remettre la somme de 210 euros à l’issue de cette représentation.

Et puisque les remerciements sont aussi de rigueur en fin d’année, les responsables des associations : pétanque, assistantes maternelles et foyer rural ont tenu à remercier les bénévoles, qui ont oeuvré tout au long de l’année 2017, en leur offrant une soirée choucroute qui a regroupé environ 70 convives : eh oui , il y a au moins 70 bénévoles à Bussac et quelques autres en plus, qui n’ont pu venir, car ils étaient partis aider ailleurs. Que toutes ces personnes soient remerciées, et encouragées à poursuivre leur engagement.

Comme vous le voyez sur le calendrier des « dates à retenir » nous vous proposons un certain nombre de manifestations pour les mois à venir.

Des précisions et des explications plus détaillées vous seront adressées par les flyers et les affiches, ainsi que par email : prenez le temps de les lire.

Il se passe toujours quelque chose à Bussac.

Janine Castillon

ACTIVITES DES SECTIONS

Section Rando

Entre mers et marées.

Fouras venait à peine d'ouvrir un œil que déjà les lève-tôt de la section marche du Foyer Rural créaient l'animation sur la place du robuste Fort Vauban. La sortie trimestrielle était prometteuse d'un grand bol d'air iodé et, à l'instar des randonnées du lundi, de beaucoup d'amitié. Depuis la rentrée de septembre en effet, le nombre des marcheurs n'a cessé de



croître et à l'heure du goûter, l'ambiance qui se rit de la météo est toujours au beau fixe. C'est dans cette atmosphère de franche camaraderie que, dimanche 8 octobre, une quarantaine de marcheurs s'est retrouvée pour découvrir un Fouras souvent méconnu : discret, délicat et divers.

Un sanctuaire à préserver.

Après avoir laissé derrière soi les haies de tamaris, admiré les carrelots, l'île Madame toute proche et abandonné nos attentions de visiter le fort Vasoux aujourd'hui propriété privée, la promenade nous invitait à observer une nature où il n'est pas rare de croiser courlis, avocettes, canards, sarcelles, cigognes... et toutes sortes de batraciens et d'insectes. Ici, pas de point de vue vertigineux, rien n'est haut, pourtant rien ne se ressemble. Par touches imperceptibles les paysages varient, prairies où pâturent vaches et chevaux, petits canaux, roselières... c'est tout un écosystème qui fournit l'eau, la purifie et dont notre avenir dépend. On ne le répètera jamais assez.

Quittant les zones humides, les plus téméraires ont pu découvrir les cinq plages de sable fin et les ports protégés des tempêtes par les îles d'Aix, d'Oléron et de Ré. Le reste de la troupe regagnait le village soigné et souriant de Fouras qui s'efforce d'oublier la terrible Xynthia. Pas question de se quitter sans se restaurer bien sûr. Claude avait réservé au Ti'sable et il avait été bien inspiré. C'est un jeune chef, Alexandre, qui en a repris les fourneaux il y a peu. Avant de s'installer à Fouras, il a roulé sa bosse à Disneyland Paris, à Orlando, à Dublin, sur l'île de Ré, aux « mouettes » d'Aytré. De cette expérience multiple en sont ressortis, aux côtés d'une carte plus traditionnelle et régionale, des plats pleins de fougues et d'inspiration créoles. Alexandre jongle avec les épices et les ailleurs et nous transporte avec bonheur vers les mers chaudes. En salle, c'est l'équipe piaffante de sympathie qui sert cette cuisine enthousiasmante.

Pour faciliter la digestion, quoi de mieux pour des marcheurs que quelques kilomètres à la découverte d'un autre visage de Fouras, celui de la station balnéaire avec ses somptueuses villas de bord de mer, son casino planté au milieu d'un parc de chênes verts et de pins. Les Fourasiens ont appris à vivre avec l'océan, source de bien des maux mais aussi de toutes leurs richesses.

Sylviane Guérif

FOYER RURAL BUSSAC SUR CHARENTE / SECTION RANDO planning de janvier à mars 2018				
JOURS	HEURES	LIEUX RDV		RANDONNEES
LUNDI 8 JANVIER	14H	ST CESAIRE	parking du paléosite	VALLEE DU CORAN
LUNDI 15 JANVIER	14H	PESSINES	parking de la mairie	CIRCUIT DES CHÊNES
LUNDI 22 JANVIER	14H	BURIE	parking de la mairie	FONTAINES NORD
LUNDI 29 JANVIER	14H	BIGNAY	parking de la mairie	LES 13 ORMEAUX
LUNDI 5 FEVRIER	14H	LES NOUILLIERS	parking de l'église	BOIS CHARMANT
LUNDI 12 FEVRIER	14H	CRAZANNES	parking aire de la pierre	LES 3 CHATEAUX
LUNDI 19 FEVRIER	14H	LES ESSARDS	nouveau parking de l'école	BELLE COMBE BOIS DE LACLIE
LUNDI 26 FEVRIER	14H	LE DOUHET LA FOUCHERIE	route de chez Lanté	CHEZ SIQUET LES DEAUX
DIMANCHE 4 MARS LOTO SECTION RANDO				
LUNDI 5 MARS	14H	AGONNAY	parking de l'église	LES CHAUMES DE SECHEBEC
LUNDI 12 MARS	14H	GRANDJEAN	parking aire de loisirs	LES 3 RUISSEAUX
LUNDI 19 MARS	14H	ASNIERS LA GIRAUD	parking salle des fêtes	LE CHEMIN ANIER
DIMANCHE 25 MARS SORTIE TRIMESTRIELLE (infos ultérieures)				
LUNDI 26 MARS	14H	PREGUILLAC	parking aire de loisirs	CIRCUIT DU THEÂTRE

Section pétanque : La boule bussacaise :Rétrospective 2017

Cette année, l'effectif de la section était de 41 licenciés (6 femmes et 35 hommes)

Pour 2017, le bureau de la boule bussacaise a organisé 10 concours ouverts à tous avec une fréquentation comprise entre 18 et 42 équipes (1 seul concours a dû être annulé suite au mauvais temps)

Le 15 avril et le 16 septembre ont eu lieu 2 concours officiels en doublettes réservés uniquement aux licenciés de la FFPJP. (37 doublettes pour le 1er et 16 doublettes pour le second)

Samedi 24 juin, un concours à la mêlée réservé aux licenciés de la section a été organisé, réunissant 24 participants.

Le 1er juillet, une quarantaine de boulistes se sont déplacés en bus pour passer une journée en Dordogne. Au programme, visite du gouffre de Proumeyssac, déjeuner dans une ferme auberge aux alentours de Sarlat et pour finir la journée, une balade en gabare sur la Dordogne à la Roque Gageac.

Le 22 juillet a eu lieu le déplacement dans les Deux Sèvres à Coulon pour passer une journée avec nos amis du club de Bressuire (au programme, parties de pétanque et pique-nique)

Cette année, 2ème participation au Championnat des clubs toutes catégories.

Le 7 octobre, l'annuel tête à tête suivi du repas de fin d'année pour les licenciés à la Vieille Forge.

Pour finir la saison 2017, le samedi 4 novembre à 20h30 a eu lieu notre loto réunissant environ 180 joueurs dans la salle des fêtes de Bussac sur Charente.

Merci à tous les participants.

Toujours autant de joueurs le mercredi après midi et le dimanche matin pour les entraînements et ceci malgré une météo pas toujours idéale pour la pratique de la pétanque.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre et qui sait, devenir un futur licencié de la boule bussacaise .

La section est heureuse de souhaiter une très bonne année 2018 à tous les Bussacais.

Jean Pascal.

Section Théâtre

Voici quelques mots concernant l'activité théâtre de Bussac:

Née en janvier 2017 la Bussacomédie compte cinq membres et espère en recruter d'autres!...Avis aux amateurs...

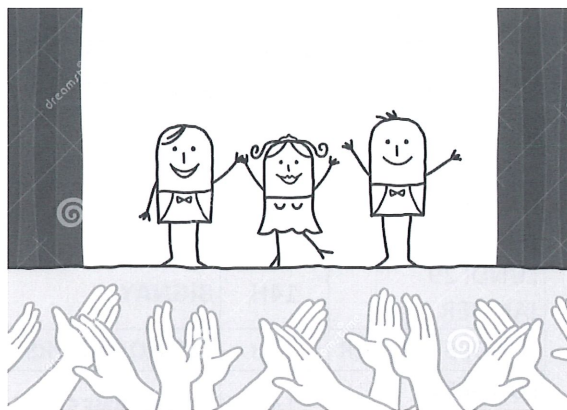
Après sa prestation de juin dernier, elle s'est "exportée" en proposant "Bobo.com" au bénéfice de la Croix Rouge de Saintes le 8 décembre, puis au bénéfice du "Marché de l'espoir" à Saint-Savinien le 15 décembre. Un nouveau spectacle, en préparation, sera donné à Bussac le 26 mai prochain.

Depuis septembre 2017 les jeunes peuvent aussi monter sur scène et l'atelier compte actuellement cinq collégiens très motivés.

Vous pourrez d'ailleurs venir les applaudir ce même 26 mai, puisqu'ils joueront en première partie de la représentation des adultes.

Alors, suivez l'actualité du théâtre à Bussac!...A bientôt.

Nicole Leblanc (responsable des deux ateliers théâtre)



Section Créa-Brico



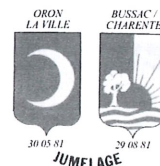
Les fins d'années sont propices aux bilans, nous sommes satisfaites du nôtre.

Créa-Brico fonctionne bien, l'ambiance au sein du groupe est toujours aussi conviviale. Nous nous retrouvons le mardi de 14h30 à 18h salle des associations où nous passons de bons moments, parlons de nos activités passées et à venir. Vous êtes venus nombreux lors de notre exposition de printemps au mois de mai salle des associations : nous recommencerons cette année, toujours au mois de mai. Là encore, nous allons nous mettre au travail afin de vous faire découvrir de nouvelles trouvailles, retenez le mois de mai !

La fin de l'année s'est terminée par le marché de l'avent où nous avons un stand, le nombre de visiteurs fut très satisfaisant, merci à toutes ces personnes qui ont la gentillesse de se déplacer et qui par leur présence participent à la vie de nos petits villages et nous poussent, nous tous bénévoles à continuer.



Toute l'équipe de Créa-Brico vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2018



Le mot du comité de Jumelage Bussac/Oron la Ville Chers amis Bussacais,

Remis des émotions et des joies provoquées par la visite en Suisse de nos amis jumelés au mois d'août, nous avons débuté la saison automnale par notre broche annuelle le dimanche 24 septembre au bois du Chaney. Plus de vingt membres, dont notre ami Jean Rosset étaient présents. Chez nous, les Vaudois, Jean Rosset est le soleil ! Nous avons pu à nouveau sortir toutes les tables et déguster un succulent rôti préparé par Nino et Jean-Louis et accompagné de nombreuses salades faites maison. Après les desserts, repus, nous avons été studieux et répondu brillamment aux questions du quiz préparé par Hanna. Il y avait des friandises à gagner ! L'après-midi s'est prolongé assez tard, certains ont même soupé sur place. Journée réussie !



58 adultes et 7 enfants sont venus à notre 9ème brisolée le vendredi 27 octobre. Ils ont pu déguster vingt kilos de marrons rôtis au brisoloir manuel, du jambon cru, de la viande séchée, trois sortes de fromages et des fruits. Les desserts ont été confectionnés comme chaque fois par les membres et formaient un superbe buffet.

Au nom des jumelés suisses, je vous transmets de cordiales salutations et vous souhaite plein succès dans toutes vos activités 2018.

Guy, le président

Nounous et Bout'Choux

Tout d'abord au nom de l'association je voudrais vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Notre bourse à l'enfance d'octobre a de nouveau été un succès, les inscriptions pour la prochaine le 8 avril sont d'ores et déjà commencées.

Le 9 décembre nous nous sommes réunis avec le foyer rural autour d'un repas choucroute afin de remercier tous les bénévoles.



Puis nous avons terminé l'année par un grand goûter avec tous nos Bout'Choux accompagnés de leurs parents. Nous avons eu la visite du père Noël qui avait apporté un cadeau pour chaque enfant. Les enfants ont pu offrir à leurs parents des petits cadeaux réalisés avec leur nounou. Un moment de partage apprécié de tous.

Mme Chardan3

Une vocation, un métier et une passion

À l'occasion de la remise des Brevets d'initiation aéronautique, à l'aéroclub de Saintes, le 19 novembre, l'attention des curieux a été attirée par l'activité d'un « gonfleur d'hélices » (1), Alban Poletto, autour d'un aéroplane monoplace dont les cocardes et le n° 18017 apposés sur sa carlingue le rattache au 25^e escadron américain. Le SE5A fut l'un des chasseurs les plus rapides de la Première Guerre mondiale. Avec son moteur de 200 CV, ses 2 mitrailleuses synchronisées et 220 km/h en vitesse de pointe, il égalait le Spad S.XIII ce qui en faisait le fleuron de l'aéronautique de l'époque.

Le 19 novembre, Alban Poletto ne s'affairait pas sur l'original mais sur une réplique en bois et en toile à l'échelle 7/8^e pouvant atteindre 120 km/h avec un moteur « Rotax ». Un bicylindre en ligne 2 temps de 55 CV d'une fiabilité exemplaire car également conçu pour les motoneiges.

Membre de l'aéro-club depuis 2006, il a acquis ce SE5A en 2013. Livré démonté, il a refait les circuits de refroidissement, électriques, l'allumage, la façade avant et les capots moteurs.

À l'échelle 1 ?

Classé administrativement dans la catégorie ULM, le SE5A vole sous le régime déclaratif. Adolescent, Alban Poletto était attiré par le



Alban Poletto pilote une réplique en bois et en toile à l'échelle 7/8^e du SE5A, avion de la Première Guerre mondiale. PHOTO F.B.

monde de l'aéronautique. La lecture de « L'Équipage », de Joseph Kessel (un livre offert par sa mère) fut le déclic. Il comprit que l'aviation allait devenir sa vocation, son métier et sa passion avec une préférence pour les aéroplanes de la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, il vole pour le plaisir, participe à de nombreux meetings et improvise, avec des amis pilotes, des simulacres de combats.

Au printemps 2018, lors d'un rallye auto combiné aux biplans d'époque et aux avions du club de Saintes, il pourra piloter avec l'esprit d'autrefois. Affilié au réseau des aéro-construc-teurs amateurs adan-

tique où se rejoignent les constructeurs amateurs d'avion et d'ULM, Alban Poletto dispose ainsi de plans originaux et s'interroge sur l'opportunité de concevoir un nouvel SE5A à l'échelle 1, avec une place passager.

Francis Berry

(1) Le terme fait référence aux hélices des vieux aéroplanes qui pouvaient être placées sur deux positions : une pour le décollage et l'autre pour le vol à vitesse de croisière. Au sol, l'hélice était mise en position « petit pas » pour décoller via une pompe à mains. Sous la pression de l'air, elle se retrouvait ainsi repoussée en arrière.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Du théâtre humanitaire

Bus à comédie, section théâtrale du foyer rural de Bussac-sur-Charente, a vu le jour en janvier. Nicole Leblanc, de son nom de théâtre Lydia Leblanc, comédienne et fer de lance de la troupe, a, au fil de rencontres fortuites, voulu s'investir différemment. Avec le soutien de Janine Castillon, présidente du foyer, une perspective commune va voir le jour entre humanitaire et théâtre.

Ce projet de représentations aux profits d'associations qui viennent en aide aux autres s'est d'abord joué en coulisse avec des partenaires. Dont Bruno Boudin, vice-président de la Croix-Rouge de Saintes chargé plus particulièrement de l'accompagnement des personnes âgées à domicile. En plus de l'aide alimentaire, du secourisme et de la formation, il souhaiterait ouvrir d'autres sections telles que les vesti-boutiques et les sections d'alphabétisation pour apprendre aux émigrés à parler français.

Deux représentations

Ancien médecin généraliste, Jean-Pierre Beneytout est un autre partenaire de ce projet. Il est le président du Marché de l'Espoir. À vocation humanitaire et sociale, l'association offre, deux fois par mois, un panier alimentaire aux plus démunis. Aujourd'hui, ce sont 180 bénéficiaires que Marine Mitonneau gère en tant que trésorière.

Ainsi, le foyer rural, avec sa troupe



Nicole à la lecture, entourée de Marine Mitonneau, Bruno Boudin, Janine Castillon et Jean-Pierre Beneytout. PHOTO F.B.

fit de la Croix-Rouge de Saintes. Puis, le 15 décembre, elle se produira à Saint-Savinien au profit du Marché de l'Espoir. Tarifs : 5 euros, gratuit pour les moins de 18 ans.

« Bobo.com » est un « one women show bourgeois bohème » où Lydia, à la terrasse d'un café du quartier Montmartre à Paris, attendra de rencontrer l'âme sœur qu'elle recherche depuis des années après s'être inscrite sur un site de rencontres. Une comédie légère et pleine d'anecdotes à travers ses expériences passées.

Nicole Leblanc a, depuis le mois de septembre, créé un atelier théâtre pour les jeunes. Aujourd'hui, ce sont 5 collégiens très motivés qui travaillent leur technique avec une seule envie « donner leur première représentation ».

Ces annonces gratuites sont réservées aux entreprises bussacaises (siège social à Bussac)
Si ce n'est pas (ou plus) votre cas, ou en cas d'oubli, merci de le signaler en mairie.

<p>Nouveau</p> <p>ARC'ad</p> <p>Création de plans, permis de construire, déclarations... Stéphane LANDREAUD 2, chemin du renclos 06 33 33 35 72 slandreaud@gmail.com</p>	<p>Nouveau</p> <p>BUSSAC AUTO</p> <p>Entretien et réparation automobiles route du val de Charente 05 46 98 70 86</p>	<p>Nouveau</p> <p>CHARPENTE-COUVERTURE CONSTRUCTION BOIS</p> <p>Pierre LOSSON 2, impasse de la combe des chaumes 0664511906 pierre.losson.57@gmail.com</p>
<p>COIFFURE MIXTE</p> <p>Françoise PLANET Avec ou sans rendez-vous 148 route du val de Charente 05 46 74 26 62</p>	<p>ELECTRICITE</p> <p>BETIN Electricité 126, route de chez Tessier 06 11 01 27 49 johan.betin@orange.fr</p>	<p>ELECTRICITE</p> <p>SARL Stéphane GABRIAULT 38 chemin de Choisy 05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72 sgabriault@gmail.com</p>
<p>FROMAGERIE JACQUES</p> <p>Guillaume JACQUES Marchés de Saintes, St Jean d'Angely et Jonzac Plateaux sur commande 05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91</p>	<p>FROMAGERIE FINE</p> <p>Sandrine & Régis MOREAU Marchés de Saintes et Cozes le mercredi 05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99 moreaureg@orange.fr</p>	<p>JULIEN BROCANTE</p> <p>JULIEN TABAUD Débaras Maison / Atelier/Grenier/Grange 42, chemin des pins 06 78 79 85 62 tejetv@gmail.com</p>
<p>IMMOBILIER</p> <p>Florence COUTIN Agent Immobilier indépendant Achat Vente Estimation 11 chemin des chagnauds 06 75 06 58 21 florence.coutin@iadfrance.fr</p>	<p>IMMOBILIER</p> <p>Christian MENAUD route du val de Charente 06 37 75 14 72</p>	<p>MACONNERIE RENOVATION</p> <p>Yvon PEROCHAIN 16 chemin de la mare de l'Abbaye 05 46 93 13 10 - 06 68 29 77 14</p>
<p>MEUBLES ANCIENS</p> <p>Laurent COUTIN achat et vente meubles anciens 11 chemin des chagnauds 06 72 96 23 67</p>	<p>MO JARDIN</p> <p>Tonte, taille, plantation, débroussaillage, désherbage 06 72 94 49 94</p>	<p>M.S.M MOREAU SERVICES MULTIPLES</p> <p>Entretien int/ext, petite maçonnerie, carrelage, peinture, placo, nettoyage, toitures, façades, jardins... MSMmoreau17@outlook.fr 06 63 45 50 74</p>
<p>PEINTURE</p> <p>David MARQUISAUD 11 chemin de la grand porte 05 46 92 06 65</p>	<p>PLOMBERIE - COUVERTURE ZINGUERIE</p> <p>Kévin BRUNETEAU 7b chemin des chagnauds Les Ablains 06 67 98 73 33 kevbruneteau17@hotmail.fr</p>	<p>PLOMBERIE - CHAUFFAGE COUVERTURE - ZINGUERIE</p> <p>Frédéric GELICUS Artisan Dépanneur Les Mailleaux 05 46 74 50 65</p>
<p>SCIERIE</p> <p>BRUNETEAU Vente de bois de charpente Sciage à l'heure 150 route de beauchail 06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98</p>	<p>TC MOTORS</p> <p>Réparation entretien moto - quad - scooter matériel espaces verts 75b chemin de charmeneuil 06 86 67 78 14</p>	<p>VENTE DE MIEL</p> <p>Jean-Louis RENARD APICULTEUR 10 chemin du vieux bourg 0546747912- 0607481625</p>

A
R
T
I
S
A
N
S
-
C
O
M
M
E
R
C
I
A
N
S

